



HAL
open science

Vol au-dessus de l'asile “ Sainte-Marie ” de Privas en Ardèche à la fin du XIXe et au début du XXe siècle

Christiane Eymery

► **To cite this version:**

Christiane Eymery. Vol au-dessus de l'asile “ Sainte-Marie ” de Privas en Ardèche à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. Histoire. 2024. dumas-04783311

HAL Id: dumas-04783311

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04783311v1>

Submitted on 14 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Diplôme Universitaire d'Approfondissement en généalogie à distance.

Vol au-dessus de l'asile « Sainte-Marie » de Privas en Ardèche à la fin
du XIX^e et au début du XX^e siècle.



Christian Krohg ,Tine Gaihede endormie ,1885.

TABLE DES MATIERES.

Remerciements .

Pourquoi ce sujet ?

I. INTRODUCTION

1.1	Contexte historique	7
1.2	Les origines de l'asile Sainte-Marie de Privas en Ardèche	9
1.3	Possibles lieux de travail des femmes Ardéchoises et Drômoises à la fin du XIX ^e et au début du XX ^e siècle	12
1.4	Politique et religion	16

II. SANTE MENTALE DES FEMMES ENTRE 1890 ET 1923

2.1	Etat des lieux de la santé mentale des femmes à cette période	22
2.2	Les traitements et les conditions dans les asiles d'aliénés	23

III. STATISTIQUES et ETUDES DE CAS.

3.1	Statistiques nationales	25
3.2	Statistiques spécifiques à l'asile Sainte-Marie	26
3.3	Les différents troubles	30

IV. ETUDE DE DOSSIER DE PATIENTES

4.1	Analyse du dossier de dix patientes	32
4.2	Analyses plus détaillées des cas de Marie-Louise S. épouse J. et de Louise P. épouse V.	52

V.	IMPACT DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE SUR LA SANTE MENTALE DES FEMMES	
5.1	Conséquences psychologiques de la Grande Guerre sur la santé mentale des femmes	62
5.2	Influence des événements de guerre sur les admissions à l'asile Sainte-Marie de Privas	63
VI.	CONCLUSION	
6.1	Récapitulatif des points abordés	64
6.2	Réponse à la question de recherche	65
6.3	Ouverture sur d'éventuelles pistes de recherches futures	66
VII.	BIBLIOGRAPHIE	67
	Sitographie	
	Filmographie	
VIII.	ANNEXES	68

Remerciements,

Je tiens à remercier, ma fille Anaïs qui m'a donné les contacts de personnes en lien avec l'hôpital Sainte-Marie de Privas, le personnel des archives départementales de l'Ardèche, l'archiviste de l'hôpital et tous les professeurs qui nous ont dispensé les cours d'approfondissement en généalogie.

En particulier, monsieur Stéphane Cosson et madame Anne Pichard qui ont su me rassurer quant à l'élaboration de ce mémoire.

Je remercie les personnes qui ont répondu à mes questions sur certains dossiers.

Je remercie aussi tout mon entourage pour qui je n'ai pas été beaucoup à l'écoute et disponible sur cette période d'étude. Ce mémoire est dédié à mes sept petits-enfants avec une pensée spéciale pour Tom et Pacôme nés en ce début d'année.

Je, soussigné, Christiane Eymery, certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntées à la littérature sont soit exactement copiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié.

Pourquoi ce sujet ?

Durant ma carrière, et tous les jours, j'ai rencontré et échangé avec des personnes de tous les âges et de tous les horizons.

Dans les années 80, c'était au guichet derrière un hygiaphone, les clients entraient et l'on exécutait leurs souhaits. Entre employés et clients, les échanges étaient cordiaux et « bon enfant ». Nous parlions de tout et de rien.

Puis, quelques années plus tard les guichets ont disparu, laissant place à des bureaux d'accueil fermés. En bon commerciaux, nous devions laisser parler et écouter nos clients afin de les orienter au mieux dans leur choix et leurs besoins.

Plus de trente ans à écouter des récits de vie, à pénétrer dans l'intimité des personnes, de leur famille, sans jamais les juger et en oubliant mes propres convictions. Cela m'a forgé à l'idée qu'aucun être humain est identique et armé de la même façon devant les défis de la vie.

Mais surtout il y avait ceux qui ne passaient jamais la porte d'un bureau d'accueil !

Ceux qui n'avaient plus aucuns besoins, ni aucunes envies, mis à part d'être assis au chaud l'hiver et au frais l'été , dans l'espace d'attente.

Ceux, qui ne sont plus dans le circuit , les exclus, les invisibles . Ceux qui passent entre deux internements, sans leur tuteur, ceux que les familles et entourage ont fini par abandonner par impuissance et découragement. Les incapables majeurs...

Ceux, à qui il fallait dire de partir dès qu'ils devenaient dérangeants pour le public.

Je me suis toujours demandé comment ils en étaient arrivés là.

J'ai la chance de ne pas connaître dans mon entourage proche de personnes hospitalisés pour troubles psychiatriques.

Mais, la généalogie de votre famille vous fait toujours un petit clin d'œil et vous ramène à la réalité.

Tiens ! la deuxième épouse de mon arrière-grand-père maternel a été internée durant sept années entre 1916 et 1923 à l'hôpital Sainte-Marie à Privas...

Comme je suis proche d'une de ses petites filles nous sommes allées aux archives départementales de l'Ardèche en 2020 et ce fut un grand moment d'émotion. Effectivement le verdict était sans appel, elle était bien classée dans la rubrique « aliénée » avec délire aigu mais ressortie guérie.

Souvent en recherches généalogiques on reste sur sa faim. Tous ces autres dossiers à ouvrir, à analyser, ces dures vies à retracer quelle frustration !

C'est donc le moment de l'Approfondissement. Le moment de se remettre dans le contexte de l'époque, de retracer ces parcours de vie et l'impact de cet enfermement sur les familles.

Contact est pris avec les archives de l'Ardèche et l'Hôpital Sainte-Marie pour que j'obtienne une dérogation afin que je puisse accéder aux dossiers encore non communicables.

Nous nous mettons d'accord sur l'étude d'un panel de femmes entrées avant la première guerre mondiale, pendant et après pour déterminer l'impact réel de l'arrivée de la Grande Guerre sur le mental de ces femmes.

Je vais faire connaissance avec l'établissement, découvrir son histoire. Bien identifier le contexte intérieur et extérieur de l'époque.

Découvrir l'histoire de la psychiatrie et des soins sur ces années choisies.

J'étudierais la famille proche par le biais de la généalogie de ces patientes.

J'analyserais, en émettant uniquement des hypothèses pour les dossiers les plus fournis en informations et surtout ceux de Marie S. la deuxième épouse de mon arrière-grand-père maternel et Louise P. découverte par hasard.

Comment vais-je m'y prendre ?

Je dois travailler à partir des archives hospitalières de l'institution déposées aux Archives Départementales de l'Ardèche.

Le fonds est très riche, 70 pages de cotes :

HÔPITAL PSYCHIATRIQUE SAINTE-MARIE DE PRIVAS (1787-1993) 4 H-DEPOT

Ainsi que le versement 2246 W

Les délais de communicabilité :

Conformément à l'article L213.1 du code du patrimoine, les archives publiques sont librement communicables.

Par dérogation à l'article L213-1, l'article L213-2 fixe pour certains documents les délais de communicabilité suivants :

- Secret médical, libre communicabilité 25 ans après le décès, délai porté à 120 ans après à compter de la date de naissance de la personne si on ignore la date de son décès.
- Protection de la vie privée et documents portant un jugement de valeur ou une appréciation sur des faits et comportements privés, libre communicabilité après 50 ans à compter de la clôture du dossier.

Une dérogation pour certaines cotes non communicables a été demandée.

Pour un accès direct au dossier du patient, il faut connaître la date de sortie du patient et savoir si ce dernier est sorti vivant ou mort.

Avertissement : Il est important de noter que les avis médicaux sur l'état mental des patients ne s'embarrassaient pas de formes et qu'ils peuvent apparaître aujourd'hui comme brutaux et sans complaisance.

Pour tout généalogiste , il est primordial de citer ses sources , de noter toutes les dates , les lieux etc.

Ici, je me trouve confrontée à un dilemme , je ne veux pas qu'à la première lecture, qui que ce soit, reconnaisse une ou un des siens , aussi, je ne mentionne aucun patronyme, même si certains dossiers sont librement communicables . J'opte pour ne divulguer que le mois et l'année de naissance ainsi que le nombre d'habitants de la commune pour donner tout de même un peu de vie au récit.

En tant que généalogiste cet exercice est très frustrant, mais par expérience je préfère rester imprécise sur les cotes d'archives de l'état-civil, des fiches matricules et des recensements. J'atteste avoir vérifié sur les sites d'Archives Départementales toutes les données issus de généalogies en ligne et obtenu via les mairies les certificats de décès manquants. Les courriers retranscrits sont à l'identique (les fautes d'orthographe ne sont pas corrigées).

I-INTRODUCTION

1.1 Contexte historique

Afin de bien comprendre quel est le contexte du moment, il faut tenter de s'immerger dans l'histoire des lieux et des populations, pour ainsi dire dans la vie de tous les jours.

Ces recherches vont porter dans un premier temps sur les années 1893-1898-1903-1908 et 1913, soit vers la fin de la « Belle Epoque », chrononyme nostalgique donné à cette période après la Grande Guerre et qui va de 1870 à 1914. Il y a encore discussions entre les historiens quant à la date de début.

Puis sur les années de guerre 1914-1915-1916-1917-1918 et enfin sur l'année 1923.

« La Belle Epoque », oui certes, et l'on trouve une multitude d'informations sur cette période de l'âge d'or de la France, mais surtout sur Paris, Ville Lumière. C'est le rayonnement des sciences, des arts, des lettres et surtout la diffusion de l'écrit avec la culture de l'événement.

C'est par les journaux que notre public drômois et ardéchois, choisi pour ces recherches sera informé de ce qu'il se passe en France et dans le monde.

Selon l'historien américain Eugen Weber et sa vaste étude de la « modernisation de la France rurale » (La fin des terroirs, 1983), c'est pendant la « Belle Epoque » que les campagnes se sont éveillées à la République.

Extrait du livre d'Éric Alary « La Belle Epoque. Crises et désenclavement, dans l'histoire des paysans français (2016). »

« C'est de l'extérieur du monde rural que viennent les facteurs de changement. Dès les années 1860-1870, l'industrie devient prépondérante. La révolution industrielle s'impose, obligeant les Français à repenser leurs conditions de vie. L'arrivée du train dans les communes françaises et l'aménagement des routes, même si toutes n'en bénéficient pas, désenclavent bien des régions. Les évolutions sanitaires améliorent un peu la vie des paysans. Irrémédiablement, les dynamiques sociales traditionnelles se fissurent. Il va falloir sortir des

logiques autarciques et s'adapter à une économie d'échanges structurés qui s'ouvre sur le monde.

La France rurale de la Belle Epoque résulte d'une lente évolution tout au long du XIXe siècle. L'ordre ancien y est parfois contesté et les paysans se sont révoltés au gré des changements de régime politique du siècle finissant.

Les nouvelles contraintes économiques liées au développement du capitalisme sont difficiles à accepter pour nombre de paysans qui vivent repliés dans leur ferme, au cœur d'un univers agricole traditionaliste... »

La ligne de chemin de fer reliant Livron (vallée de Rhône) à Privas date de 1862.

En ce qui concerne les paysans ardéchois et drômois, la vie à la campagne se déroule encore « à l'ancienne » sur la période étudiée, on vit de sa production et l'on commence à aller travailler à l'extérieur pour améliorer le quotidien. Le plus âgé des garçons garde la ferme en principe, les suivants doivent se marier à l'extérieur et partir vivre dans la famille de leur mari pour les filles s'il est agriculteur.

Pour les autres, c'est le départ vers la ville où ils trouveront un travail dans l'administration au mieux, aux PLM (anciennement la SNCF suite au développement des lignes chemin de fer) par exemple ou à l'usine.

Certains seront fermiers, ils loueront et travailleront la terre d'autrui avec l'espoir de pouvoir devenir propriétaire à leur tour. C'est la continuation de l'exode rural qui va permettre d'arriver à une égalité entre population rurale et urbaine vers 1930.

Une des ressources principales des territoires de la Drôme et de l'Ardèche c'est l'eau. Et donc la force motrice.

Dès le milieu du XVIII^e siècle de nombreuses filatures s'installent dans les vallées à proximité des rivières. Ces usines emploient une nombreuse main d'œuvre féminine.

Pour le chercheur, les traces laissées par ces femmes ardéchoises et drômoises se limitent à l'état-civil, aux recensements, aux actes notariés, archives de la justice, les archives hospitalières et la presse ancienne. Avec un peu de chance dans les archives familiales.

Il faut avoir en tête que ces femmes sont sous la tutelle de leurs maris et ce jusqu'à la loi du 13 juillet 1965 portant la réforme des régimes matrimoniaux. Elles sont majoritairement ménagères et ouvrières.

1.2 Les origines de l'asile Sainte-Marie de Privas en Ardèche.



La Gare et l'AD 07-79 Fi 5704 vers 1900

C'est un terminus , l'image est symbolique , le retour est possible pour celles et ceux qui arrivaient en train.



Photographie personnelle , l'Hôpital Sainte-Marie de Privas en 2024.

« Les origines religieuses

Le père Chiron, fondateur en 1824 de la congrégation Sainte-Marie de l'Assomption en Ardèche découvre la détresse des malades mentaux lorsqu'il est nommé aumônier de la prison de Privas en 1827. En ce début du XIX^e siècle, les malades mentaux sont le plus souvent emprisonnés et s'entassent avec les détenus de droit commun et les prisonniers politiques dans des locaux exigus et souvent insalubres. A Privas la prison est neuve, elle date de 1820 et c'est le sort peu enviable qui attend ces malades et personnes fragiles qui touche le Père Chiron.

La fondation de l'asile

C'est durant cette période et suite à une demande du préfet de l'Ardèche que le Père Chiron fonde un asile d'aliénés. La préfecture consent à payer la journée d'hébergement à l'asile au même prix que la journée payée à l'administration pénitentiaire pour ses détenus. La communauté emménage avec les patientes dans une maison achetée à Monsieur Flandin. En 1828 le Conseil général de l'Ardèche alloue une somme symbolique au nouvel asile. Sainte-Marie est le premier asile de l'Ardèche et en 1828, 25 patientes y sont à la charge de 8 religieuses. Dès 1830, l'asile Sainte-Marie héberge et soigne des patientes originaires de la Drôme. Le centre hospitalier drômois spécialisé du Valmont à Montéléger n'ouvre qu'en 1976. En 1836 de nouveaux locaux sont aménagés afin d'accueillir des hommes aliénés ».

Biographie du Père Chiron

Marie-Joseph Chiron, dit Père Marie est né à Bourg-Saint-Andéol en Ardèche le 19 novembre 1797. Il est mort à Notre-Dame-du-Cros dans l'Aude le 27 décembre 1852. Ordonné prêtre le 27 avril 1823, le Père Marie fut nommé, le 6 juillet de la même année, curé de paroisse à Saint-Martin l'Inférieur. Les quelques jeunes filles du pays qu'il détermine à se consacrer à la Sainte Vierge sont baptisées les Sainte-Marie. Le 25 novembre 1824 naît la Congrégation Sainte-Marie de l'Assomption, soumis à la règle de Saint-Augustin, et dont Adélaïde Bernard (1801-1839) devient, sous le nom de Mère Agnès, la première Supérieure. Le Père Joseph Marie Chiron est l'un des trois hommes d'église fondateurs de maisons d'aliénés en France au XIX^e siècle, avec Joseph Tissot, dit frère Hilarion, et le Père Paul de Magallon.

Le 1er janvier 1827, le Père Chiron est nommé aumônier de la prison de Privas, où, comme souvent, des aliénés étaient mêlés aux prisonniers. Inspiré par le Révérend Père Magallon, il crée, avec les Sœurs Sainte-Marie venues le rejoindre, le premier asile pour les femmes aliénées. C'est le début de l'Hôpital Sainte-Marie de Privas, le 1er mai 1827.

Vers une structuration et une laïcisation des hôpitaux psychiatriques

La loi du 30 juin 1838 régleme la structure juridique et institutionnelle des soins aux malades mentaux. Cette loi assure ainsi la protection des aliénés et favorise la constitution d'un corps de psychiatres des asiles. L'ordonnance royale du 18 décembre 1839 explicite le fonctionnement des établissements psychiatriques. Chaque asile doit désormais accueillir des patients des deux sexes.

En 1925, le chapitre général doit envisager les modalités de la séparation des frères exigé par le nouveau droit canon, ils partent alors pour l'asile psychiatrique de la Celette en Corrèze, dont la communauté de Sainte-Marie a la charge depuis 1841. Des gardiens laïcs sont alors embauchés à Privas pour s'occuper des patients. En 1955, est institué le premier diplôme d'état d'infirmier psychiatrique. Une école est ouverte à Sainte-Marie et la formation dure deux ans. Les sœurs embauchent des jeunes filles qui deviendront les premières infirmières laïques et qui, peu à peu, vont remplacer les religieuses dans les services.

Les soins médicaux

Les soins médicaux prodigués à l'hôpital sont conformes à ceux de l'époque (XIX^e siècle). Les bains prolongés, la douche, les calmants et narcotiques, les dérivatifs intestinaux ou cutanés, le travail et les distractions s'emploient simultanément ou successivement suivant les indications. Indépendamment des moyens généraux de traitement, l'hôpital recherche à distraire autant que possible les malades par l'intermédiaire de jeux (cartes, boules, dominos, chant...). En ce qui concerne les hommes, outre le travail en plein air, exécuté plus habituellement en dehors de l'établissement, les malades tranquilles sont conduits par intervalles à la promenade. Au début du XX^e siècle, les idées en thérapeutique restent marquées par des conceptions très organicistes. On recherche des causes toxico-infectieuses aux maladies mentales et la mode, en psychiatrie comme en médecine, est de voir la syphilis et la tuberculose un peu partout. La psychanalyse et les théories développées par Freud ou par Jung n'ont que peu de retentissement dans les asiles. Les traitements sont surtout biologiques et sont considérés aujourd'hui comme extrêmement difficiles à supporter pour les patients (déclenchement d'un état de coma, convulsivothérapie, lobotomie, électrochoc...).

Les coûts de la prise en charge des malades. La couverture des dépenses est d'emblée une préoccupation, la répartition du coût de la prise en charge d'un patient est répartie entre la famille de l'aliéné, la ville de Privas et le département. Dans les années 1900, les malades sont

classés suivant leur niveau de fortune. Les pensionnaires issus de familles aisées pouvant payer une pension importante bénéficient d'une chambre plus confortable dans laquelle ils peuvent installer leurs meubles personnels. Les « indigents » sont à la charge des pouvoirs publics qui versent une somme annuelle pour leur entretien. Ces derniers doivent obligatoirement revêtir la tenue vestimentaire de l'hôpital ». ¹

1.3 Possibles lieux de travail des femmes Ardéchoises et Drômoises à la fin XIX^e et début XX^e siècle.

Voici quelques extraits d'un livre ² trouvé par hasard dans un garage cet hiver qui nous donne un aperçu de la condition d'une des catégories les plus pauvres vivant en Ardèche sur la période étudiée :

Ciblé sur l'élevage du vers à soie, l'auteure a interrogé en particulier des femmes du village ayant travaillées dans les moulinares.

Témoignages d'ouvrières, c'est bien celles qui l'on vécu qui en parlent le mieux.

Les témoignages suivants ont été recueillis en 1983. Ils sont d'autant plus précieux qu'ils restent fort peu de survivantes ayant travaillé dans les filatures, puisque les dernières ont été fermées dans les années 1920-1930.

Fortuné Pizepan, né à Labeaune.

La mère de F. Pizepan a travaillé en 1874, à neuf ans, à la fabrique Vernède.

« Ils étaient cinq enfants, elle a quitté l'école jeune, elle ne savait pas lire. Il fallait un petit banc pour qu'elle atteigne les bobines. On la cachait si l'inspecteur passait (c'est l'année de la loi). C'était une dure, elle travaillait... Ils partaient le dimanche soir et retraient le samedi. On les voyait passer, des familles nombreuses, de Titar, du Bois Saint-Martin ».

1. Extrait de l'introduction du répertoire méthodique 4H DEPOT des AD de l'Ardèche.

2. « Mémoires de soie, Labeaune, un village du Bas-Vivarais, de Marie-Hélène Balazuc qui date 1993. »

Victoria Fabre, née à Labeaume en 1899.

Elle a travaillé treize ans au moulinage du Prat, au dévidage.

« On été quatre filles, il fallait bien travailler. Ma mère s'occupait du café à la Bigournette : il y avait quatre cafés à l'époque (au pont de Ruoms sur l'Ardèche) car les carrières faisaient bien travailler. On allait à l'usine en chars à bancs, du lundi au samedi. On était plus heureux. J'aime autant l'ancien temps que maintenant ».

Le char à bancs que l'on appelait « jardinière » dans la Drôme, est une voiture hippomobile à deux roues ouvertes, légère tirée par un cheval ou un âne. Elle comprenait un banc pour le meneur et une autre personne éventuellement, à l'arrière on pouvait mettre ses maigres bagages et la nourriture de la semaine. En principe elle servait pour se rendre au jardin avec le matériel, d'où son nom.

M.P.L. née à Uzer en 1901.

Elle a travaillé de 1914 à 1918. Son père, charpentier, a été mobilisé, il a fait toutes les campagnes. Sa mère ne touchait que vingt sous par jour d'allocations pour elle et dix sous pour sa fille. Elle a donc travaillé treize ans avec six mois d'apprentissage non payés au moulinage Bastide de Vinezac. Elle gagnait vingt sous par jour pour dix heures. Avec les allocations elles vivaient à deux avec cinquante sous par jour.

« On vivait mal. On commençait à six heures du matin, on mettait la soupe à chauffer sur une grande cuisinière, à midi c'était cuit. Une vingtaine de filles couchaient à l'usine sur des paillasses. Elles venaient de loin, de Rocher... elles rentraient chez elle le samedi après-midi et revenaient le dimanche après-midi. On apportait son panier avec des pommes de terre, des œufs, du lard, des figues sèches, des tommes. Les plus pauvres n'avaient pas de lard, une voisine leur en donnait. Le soir c'était des œufs. On a pâti. On travaillait comme des bêtes. La grand-mère du Marius y a été à neuf ans, il lui fallait un petit banc pour atteindre les tavelles (vers 1870). Pendant la guerre, on ne manquait jamais, que si on était malade. Quand il pleuvait, les tavelles tournaient très vite, l'été elles allaient moins vite ».

Madame Roche, née en 1898 à Joyeuse

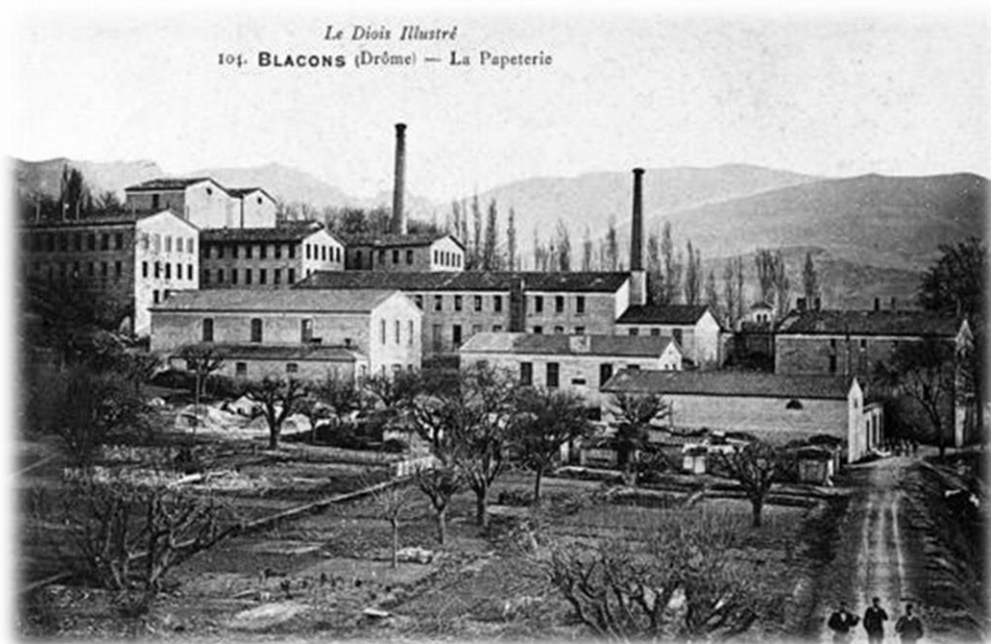
« Avant la guerre de 1914, le patron envoyait chercher les ouvriers qui habitaient loin en voiture. La grand-mère Roudil leur faisait à manger. Les patrons, on ne les voyait pas. Ça risquait pas d'avoir des allocations et des semaines anglaises. Ce n'était pas drôle, le travail était bien monotone ».

Une ancienne ouvrière de Joyeuse, née en 1912

« C'était une période heureuse, car on était jeune, on chantait tout le jour, ma mère aussi qui était à Lande. C'est le travail aux pièces qui est infernal (dans les usines de Lyon) mais dans les fabriques on n'était pas poussé... Personne ne manquait, on avait trop besoin d'argent. Après la loi de huit heures (en 1919) les patrons n'ont rien fait. Une délégation a demandé l'application de la loi, le patron les a mises dehors. On ne demandait rien, alors il ne se passait rien ».

Au-delà des contradictions, des failles de la mémoire, ces témoignages sont accablants. Seules l'ardeur et l'insouciance de la jeunesse permettaient d'accepter l'intolérable ».

On trouve aussi, dans la vallée de la Drôme, la plus importante papeterie du département.



La papeterie Latune en 1902. Site Aouste à cœur.

Création en 1818.

En 1843 : 89 ouvriers sur 486 habitants (1841).

En 1867 : 147 ouvriers (37 hommes et 110 femmes) sur 553 habitants (1866).

En 1898 : 190 ouvriers (70 hommes et 120 femmes) sur 815 (1899).

« Les Latune, patrons sociaux.

Un mémoire, rédigé sous le Second Empire, pour l'exposition universelle de 1867 par Charles, Auguste, Gustave et Henry Latune, expose avec force détails, « *les progrès moraux accomplis ou à accomplir pour établir la bonne harmonie entre les chefs de l'Industrie et leurs ouvriers, au lieu d'une lutte funeste* ».

Cette volonté d'établir les meilleurs rapports possibles entre patrons, ouvriers et employés trouve sa force « *dans l'idée chrétienne que tous les hommes sont frères* » et dans « *une sage liberté et les principes de 1789 qui en ont été l'application* ».

On constate que des dispositions sont prises pour assurer la sécurité au travail, pour le logement des ménages, assuré dès 1867, l'octroi d'un petit jardin, une société de secours mutuels (1852), une caisse de retraite, à partir de 1888 le personnel de l'usine bénéficie d'une assurance contre les accidents du travail.

Pour les plus petits, qui, dans la journée peuvent se passer des soins de leur mère, un local est fourni par l'usine, sous la surveillance d'une femme préposée à cette tâche. Le personnel dispose aussi d'une petite cantine et une société coopérative d'alimentation.

Les résultats de ce paternalisme industriel, selon les patrons, représente un effort de 5% des salaires et 1/3 des bénéfices. Mais ce « sacrifice » produit d'heureux résultats.

Une preuve que les ouvriers ne sont pas dans la gêne, est bien qu'ils font des économies. D'ailleurs en 1867, ils les confient à leur patron ! en 1898 ils perçoivent un intérêt de 4%.

Toujours en 1898, les ¾ du personnel se compose des petits-fils ou des parents des ouvriers qui ont assistés à la création de l'entreprise. La main d'œuvre féminine y est importante.

Les ouvriers de chez Latune respectent les règles de la moralité, grâce à « *une discipline bien réglée et paternelle, et surtout l'exemple* ». Les précisions données illustrent à leur manière les préoccupations puritaines et malthusiennes de l'époque.

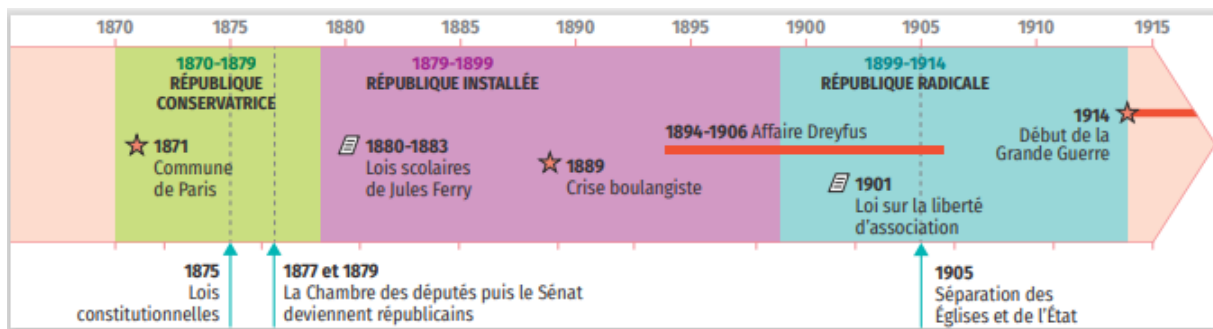
L'usine fermera ses portes définitivement en 1972, sans une journée de grève depuis sa création ».³

Extrait de la brochure « Papeterie Latune et Cie » éditée en septembre 1996 par la Municipalité de Mirabel et Blacons.

Leurs voisins paysans ne les envient pas, même si la vie est dure et qu'ils manquent de confort et d'argent, ils sont restés Libres !

1.4 Politique et religion.

La troisième république de septembre 1870 à juillet 1940.



« Le monde rural en France XIX^e- XX^{ee} siècles.

Les composantes du monde rural à l'âge industriel.

La « révolution industrielle », débutée au XVIII^e siècle ne remet pas en cause le poids des activités agricoles dans l'économie française du XIX^e siècle. Une part importante de la population demeure employée dans les fermes. Il est important d'avoir à l'esprit que la majorité de la population vit dans les campagnes durant une grande partie du XIX^e siècle : « la population rurale, beaucoup plus large que les seuls agriculteurs, dépasse partout vers 1830 en France, en Allemagne, en Espagne, en Italie, les 80% de la population totale ». Toutefois, la part de la population rurale dans la population totale ne cesse de décliner tout au long du XIX^e siècle. En 1851, la population rurale représente 64,4% des actifs, alors qu'en 1911, elle ne

3. Blog Aouste-a-cœur Claude Grangeon.

représente plus que 56% des actifs. En outre, il n'existe pas un monde rural mais une pluralité de monde ruraux plus ou moins ouverts aux interactions avec la ville. Entre les gros villages groupés du midi, animés par une vie sociale, une vive sociabilité au retour des travaux des champs et le fin maillage des hameaux, voire de mas et de fermes isolées des pays du bocage qui ne connaissent de véritables rassemblements que pour la messe ou la foire. Il y a des différences évidentes qui retentissent sur la cohésion sociale. La circulation de l'information ou encore les relations aux élites de la terre. Les rapports à la ville, aux échanges et aux pouvoirs sont extrêmement contrastés, selon l'accessibilité aux voies de communication qui ne progresse que très lentement, notamment dans le Sud et dans l'Ouest ». A côté des travailleurs de la terre, ces espaces sont composés de petits propriétaires, grands propriétaires, fermiers, métayers, domestiques, journaliers, artisans notables, marchands, migrants, notaires, garde champêtre, vétérinaires, médecins, instituteurs, prêtres, etc. Une société proto- industrielle⁴, s'est organisée dans les campagnes françaises depuis l'époque moderne et perdure au XIX^e siècle.

Les mobilités dans le monde rural. Le monde rural n'est pas vide et n'est pas non plus immobile au XIX^e siècle. Les mobilités saisonnières liées au travail sont nombreuses dans les campagnes.

La politisation des campagnes.

Dans *La République au village*, Maurice Agulon défend la thèse qu'une « descente de la politique vers les masses », se serait manifestée au XIX^e siècle. Cela ne veut pas dire que des formes de politisation étaient inexistantes sous l'Ancien Régime (émeutes frumentaires, attaques contre les intendants du roi, rédaction des cahiers de doléances de 1789 par les membres de communautés villageoises. La Grande Peur de l'été 1789, l'hostilité et la conscription, etc.). Mais elles prennent des allures nouvelles, réunions politiques, publications de journaux, banquets, manifestations, meetings, les différents types de sociabilité, cercles, chambrés, café, société secrète auraient favorisé la diffusion des pratiques politiques dans les campagnes. Des relais ont aussi joué un rôle essentiel dans ce processus de politisation, comme les bourgeois, les notables, les médecins ou encore les prêtres. A partir des années 1870, la III^e République met en place toute une série de mesures ayant pour objectif de finaliser l'intégration nationale des campagnes, l'école gratuite, laïque et obligatoire, le crédit, les aides pour lutter contre les maux qui ravagent les cultures, la constitution d'un mutualisme et d'un syndicalisme agricole. Le plan Freyssinet, qui développe le chemin de fer à l'échelle locale.

4. Implique la participation de ménages paysans dans la production de biens qui seront destinés à l'exportation hors de la région.

La création d'un ministère de l'Agriculture l'autonomie de la communauté rurale dans la gestion de ses affaires avec la loi municipale de 1884. Les communautés villageoises au sein du monde rural sont influencées à la fois par les traditions et les élans de modernité tout au long du XIX^e siècle.

Les campagnes se transforment- elles encore pendant les années 1914-1915 ?

Un monde rural plus féminisé durant la « Grande Guerre ».

Le monde rural change ainsi radicalement à partir du premier conflit mondial. Les paysans sont les grands sacrifiés de la guerre 1914-1918. L'entrée en guerre se déroule en août 1914, au tout début des moissons. Les hommes de 20 à 45 ans doivent partir se battre. Les animaux des fermes sont réquisitionnés un peu partout en France. Les femmes maintiennent alors, tant bien que mal, les exploitations agricoles durant la longue absence de leurs époux. Elles doivent accomplir les travaux épuisants ; labourer les terres, moissonner les sols, s'occuper des bêtes, etc... Les femmes les plus nécessiteuses ont droit à des bons ainsi qu'à des allocations pour survivre dans les campagnes. Pour garder le contact avec le front, les femmes du monde rural écrivent régulièrement à leurs maris, pères et fils dans les tranchées ». ⁵

5. Extrait du cours d'histoire de Jonathan Barbier , docteur en histoire contemporaine.



« Aux agriculteurs de la Drôme », affiche préfectorale d'appel à l'effort des populations agricoles lors des semailles d'automne, septembre 1915. — ADD, 112 F1 44.

« La guerre à l'arrière, ce n'est point le Chemin des Dames, les obus et les gaz. C'est la vie qu'il faut maintenir. Dans un petit village de la Drôme, une correspondance a pu être sauvegardée entre une fermière et son mari au front. Jour après jour, elle l'interroge, dans ses lettres, sur la manière de planter, de récolter. Et il répond en détail, fait des dessins. Jusqu'au jour où leur fils lui aussi au front est tué. Alors les courriers s'espacent : ça ne vaut plus la peine, la ferme ne sera pas reprise ». ⁶

6. MOURIQUAND J, Terre de foi et de sang, Une histoire personnelle du Val de Drôme, Editions Ampelos, 2019.

Religions et laïcité.

LA LAÏCITÉ : REPÈRES CHRONOLOGIQUES

1789	4 août : déclaration des droits de l'homme et du citoyen. 2 novembre : saisie des biens de l'Église.	1879	15 mars : Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique.
1790	12 juillet : création d'une Église nationale, séparée de Rome (constitution civile du clergé).	1880	27 février : exclusion du clergé du Conseil supérieur de l'Instruction publique. 29 mars : dissolution des jésuites ; les autres congrégations non autorisées ont 3 mois pour présenter une demande d'autorisation. 30 juin : expulsion des jésuites. 12 juillet : abrogation du repos dominical. 16 octobre : congrégations masculines non autorisées dissoutes.
1791	Condamnation de la Constitution par le pape Pie VI.	1881	16 juin : gratuité de l'enseignement primaire (loi Ferry).
1792	21 septembre : laïcisation de l'état civil.	1882	28 mars : enseignement primaire obligatoire et laïque dans les écoles publiques. Enseignement religieux interdit dans les établissements primaires d'État. 2 novembre : suppression des crucifix et des images religieuses dans les bâtiments scolaires publics.
1793	24 novembre : calendrier républicain.	1884	27 juillet : rétablissement du divorce (Loi Naquet).
1794	18 septembre : suppression du traitement des prêtres constitutionnels.	1886	30 octobre : religieux interdits d'enseignement dans les écoles primaires publiques (Loi Goblet).
1801	15 juillet : prêtres salariés par l'État, nationalisations révolutionnaires reconnues par le pape (Concordat).	1892	17 février : encyclique « Au milieu des sollicitudes » : catholiques français invités à se rallier à la République.
1802	8 avril (18 germinal an X) : loi réglant les rapports entre les Églises protestantes et l'État.	1900	24 janvier : dissolution des Assomptionnistes. 28 octobre : fortune des congrégations mise en cause par Waldeck-Rousseau.
1804	18 mai : 1 ^{er} Empire.	1901	1 ^{er} juillet : loi sur les associations.
1806	10 décembre : règlement organique du culte juif.	1902	27 juin : fermeture de 125 écoles de filles, ouvertes sans autorisation par les congrégations autorisées. Été 1902 : fermeture de près de 3000 écoles catholiques, ouvertes avant 1901.
1814	4 juin : le catholicisme proclamé « religion d'État ». La liberté des cultes et le Concordat maintenus.	1903	Mars-juin : demandes d'autorisation des congrégations religieuses repoussées par le Parlement.
1830	14 août : le catholicisme reconnu comme « religion de la majorité des Français ».	1904	1 ^{er} avril : crucifix interdits dans les tribunaux. 21 mai : rappel de l'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège.
1830-31	Égalité de traitements des ministres des différents cultes, payés par le Trésor public.		
1833	28 juin : liberté de l'enseignement primaire (Loi Guizot).		
1844	25 mai : organisation du culte israélite.		
1848	24 février : II ^e République.		
1850	15 mars : liberté de l'enseignement secondaire (Loi Falloux).		
1852	26 mars : rétablissement du suffrage paroissial et création d'un conseil central des Églises réformées. 2 décembre : 2 ^e Empire.		
1870	4 septembre : III ^e République.		
1875	12 juillet : liberté de l'enseignement supérieur.		

Après plusieurs mois de débats parlementaires houleux, la loi de séparation des Églises et de l'État est promulguée le 9 décembre 1901. Elle sépare le politique du religieux, garantit la liberté de conscience à tous par la liberté, l'égalité et la police des cultes. Elle prévoit le transfert des biens culturels à des associations autorisées. Rapidement acceptée par les cultes israélites et protestants, mais refusée par l'Église catholique.

La loi du 9 décembre 1905 garantit la liberté de culte et de conscience au travers de la séparation des Églises et de l'État.

Le projet de loi de séparation des Églises et de l'État établi hors de toute concertation avec le pape est mal vécu par l'ensemble des catholiques d'un pays historiquement attaché depuis les premiers rois à cette religion. La rupture vient souvent du refus de constituer les associations culturelles. Or, les biens non réclamés dans un délai de 2 ans suivant la loi par une association légalement constituée ou n'ayant reçu aucune célébration dans l'année peut être désaffectée par décret faute de constitution des associations, les biens seront mis sous séquestre la question de la déclaration préalable pour l'exercice du culte, même annuel, se pose également de façon cruciale.

Les cultes protestants et israélites s'organisent conformément à la loi. Juifs et protestants craignent les problèmes matériels que peuvent poser l'entretien des édifices et le versement de salaires au ministre du culte. Et dans l'ensemble, le projet de loi est vécu comme une reconnaissance officielle et la possibilité d'une construction identitaire autonome et respectée par l'État. Les protestants et israélites de France se constituent donc leur association culturelle sans difficulté. Les articles organiques votés en 1802 sous Bonaparte avaient déjà réglementé les cultes non catholiques présents alors en France, obligeant chaque culte à présenter un interlocuteur unique à l'État.

Que ce soit dans l'Ardèche ou la Drôme les protestants habitent encore plutôt dans des petits villages de montagne assez reculés, loin des plaines et des vallées.

La religion tient une place importante dans ces villages. Les prêtres et pasteurs sont écoutés par la plus grande majorité des habitants. Toutes les familles se connaissent. La superstition a encore sa place et on a une réputation à tenir.

II SANTE MENTALE DES FEMMES ENTRE 1890 ET 1923

2.1 Etat des lieux de la santé mentale des femmes à cette période.

Aliénation d'esprit :

Du latin alienus, de alius, autre, éloigné, détaché ou étranger, et spiritus, souffle, air, avec l'idée d'immatérialité. En ancien français , alien signifie étranger ou différent.

Aliénation d'esprit (1610) vient du latin mentis alienatio. Celui qui en est atteint est un aliéné d'esprit (1606), du latin mente alienatus, et celui qui la soignera au XIX^e siècle un aliéniste. Le terme est d'usage courant au XVIII^e siècle (en concurrence avec son quasi-synonyme folie), et sera remplacé par aliénation mentale, ou aliénation au début du siècle suivant. L'aliénation mentale (habituellement et simplement décrit aliénation) est un terme désignant un trouble mental instable (en psychiatrie et psychologie anormale) dans lequel un individu se retrouve psychiquement et psychologiquement séparé du monde extérieur (quelque temps connu comme psychose aujourd'hui).

Quelles en sont les causes ?

Pour Karl Marx 1818-1883 , les causes de l'aliénation que sont le travail, l'argent, l'État (aliénation par le mythe des « citoyens » égaux) , la religion (aliénation morale) doivent être détruites.

Je dirais tous les accidents de la vie peuvent en être la cause ainsi que l'hérédité.

Concernant les femmes de l'époque , la société masculine leur interdit toute déviance et les emprisonne . On trouve la paysanne, la bourgeoise et l'ouvrière. Elle doit tenir la maison , éduquer les enfants dans la « perfection ». Je retrouve ce mot dans des lettres de patientes. Elle a des grandes responsabilités mais peut difficilement prendre des initiatives sans en référer à son époux ,ses parents ou ses beaux-parents.

Toutes les femmes ayant des troubles psychiques ne sont pas enfermées non plus. Cet enfermement pour la plupart arrive quand la famille ne peut pas ou plus s'occuper de la personne.

2.2 Les traitements et les conditions dans les asiles d'aliénées fin XIX^e Début XX^e siècle.

Les bains et douches, ici pour l'année 1896 à l'asile Sainte-Marie.

Femmes
Bains de l'année 1896

Mois	Douches	Bains électriques	Bains ordinaires	Bains alcalins	Bains sulfureux de St. Rade	Bains prolongés	Bains prolongés au bain	Recapitulatio
Janvier	1	1	1	1	1	1	1	
Février	1	1	143	14	9	1	33	204
Mars	1	1	341	23	16	1	50	430
Avril	1	1	330	29	27	1	61	507
Mai	565	1	353	25	22	10	6	425
Juin	484	1	352	20	24	6	16	418
Juillet	461	1	348	12	22	11	31	421
Août	527	1	311	1	2	7	20	344
Septembre	1	1	181	1	5	5	12	203
Octobre	1	1	1	1	1	1	1	1
Novembre	1	1	1	1	1	1	1	1
Décembre	1	1	1	1	1	1	1	1
Total	2915	1	2422	23	133	39	234	2350

8

Hydrothérapie. Au XIX^e siècle, les bains sont considérés comme un moyen puissant de guérison. On peut se demander si l'eau a un véritable effet thérapeutique ou si c'est son côté punitif qui a le don de calmer les fous ? Les douches prolongées peuvent durer 10 heures sur décision des médecins !

La psychanalyse et les théories développées par Freud ou Jung n'ont que peu de retentissement dans les asiles.

La contention. L'usage de la camisole de force, fréquemment utilisée à cette époque pour immobiliser et maîtriser un aliéné fortement agité et rapidement remplacée par l'apparition de médicaments sédatifs. Un seul cahier sur l'asile de Privas donne le nom du patient, le jour de l'utilisation et les raisons de l'utilisation pour les dates 1885-1887.

Le travail. Les occupations manuelles. Dans les observations on retrouve souvent des allusions au fait que la patiente travaille ou pas.

On peut lire dans le registre « Observations de la surveillance générale du 15 septembre 1913 au 31 décembre 1915 ».

8. 4 H -DEPOT 1- 359 statistiques annuelles .

Décembre 1914 .

B. « A donné des coups de pieds à Mlle Pascal , fait des fugues , escalade les grilles cherche à s'évader. S'est alimentée suffisamment après de vives instances . A été un peu plus calme ».

M. « dit que son infirmière lui a pris sa respiration ».

A. « Est très surexcitée , a crié ou frappé toute la nuit. A refusé de s'alimenter .Se figure que sa sœur et son beau-frère sont dans le feu , demande qu'on la fasse brûler avec eux ».

V. « Hier après la visite de Monsieur le docteur , a eu une crise de pleurs et de cris , ensuite a été calme comme d'habitude ».

L. « Continue à se montrer revêche et indocile. A refusé de s'alimenter , a jeté ce qu'on lui avait servi dans le cabinet et a brisé les assiettes ».

M. « A été gavée hier . A dix heures ce matin a mangé un potage » . puis quelques jours plus tard « n'a voulu accepter aucune nourriture , a été gavée dans la soirée » puis le lendemain « Persiste dans son refus d'aliments , a été gavée à la sonde vers les 7 heures 1/2 ».

Retrouvée sur les entrées du 26 novembre 1914 et sur un site de généalogie , elle a 58 ans , a perdu une petite fille de 13 mois en 1887, il y a 27 ans .

Son fils Ingénieur en construction de machines agricoles a été mobilisé , il a 23 ans et fera campagne contre l'Allemagne du 2 aout 1914 au 10 novembre 1919. On peut lire sur sa fiche matricule « strabisme œil droit , acuité 1.5 , déjà réformé pour état psychique avec grandes agitations (non imputables) , amibiase et obésité marquée » . Marié en 1921 , il aura deux garçons jumeaux en 1921.

Elle va décéder le 6 octobre 1915 à l'asile de Privas , les causes sont « déchéance progressive et diarrhée chronique ».

On peut remarquer que mère et fils ont les mêmes problèmes de santé.

Quand les patientes sont trop agitées , poussent des cris , brisent des objets , profèrent des insultes et des coups , elles sont transférées dans un autre endroit plus isolé ou au quartier des « agitées ».

III STATISTIQUES et ETUDES DE CAS.

3.1 Statistiques nationales :

Nombre de malades présents un jour donné (31 décembre) en établissements spécialisés en France :

1818 : 5.153 aliénés (*Mémoire* d'Esquirol)

1835 : 11.534 aliénés

1846 : 12.286 aliénés , dont 5.934 hommes et 6352 femmes (à la charge des départements considérés comme *indigents*)

1851 : 21.353 aliénés

1865 (mai) : 32.000 aliénés , idiots et crétins

1883 : 50.418 aliénés

1906 : 71.427 aliénés

1912 : 77.237 aliénés

1921 : 68.991 aliénés

1928 : 83.563 aliénés

1931 : 90.718 aliénés

1939 : 110.118 malades

Nombre de médecins spécialistes en psychiatrie en France

1880 : 120 médecins aliénistes (tous en hôpital ou en maison de santé, pour 37 millions d'habitants).

1923 : 233 spécialistes (médecins des asiles publics ou privés d'aliénés, des quartiers d'hospices, de l'Infirmierie spéciale de la préfecture de police, de la Maison de Charenton, des maisons de santé privées de médecine mentale, professeurs et agrégés en médecine mentale).

1928 : 184 médecins du cadre (162 du cadre général des asiles d'aliénés et 22 du cadre de la Seine (au 1er janvier. La Presse médicale 1929, p. 1129)

2012 (janvier) : 14.400 psychiatres (tous modes d'exercice confondus)

2019 : 15.479 psychiatres « en activité »

2022 : 15.516 psychiatres « en activité »⁸

3.2 Statistiques sur l'asile Sainte-Marie.

Ces statistiques sont le résultat de l'analyse des tableaux d'entrées et sorties des femmes pour les années choisies.

1893 : 62 entrées 1898 : 96 entrées 1903 : 84 entrées 1908 : 117 entrées
1913 : 110 entrées 1914 : 108 entrées 1915 : 108 entrées 1916 : 92 entrées
1917 : 127 entrées 1918 : 85 entrées 1923 : 134 entrées.

Année 1908													
Entrées				Femmes				Sorties en décès					
N°	Nom ou Prénoms	Domicile	Date de l'entrée	Age	Nature de la maladie	Type de placement	Nom et Prénoms	Domicile	Date de sortie	Cause de la sortie	Date de décès	Cause de décès	Type de placement

AD 07 4H-DEPOT 365-366

Il s'agit de grands tableaux qui devaient être affichés au mur.

Statistiques sur la population totale au 31 décembre à l'asile Sainte-Marie :

31 décembre 1912 : 909 aliénés (407 hommes et 502 femmes).

31 décembre 1914: 923 aliénés (403 hommes et 520 femmes).

31 décembre 1915: 932 aliénés (398 hommes et 535 femmes)

31 décembre 1916 : 942 aliénés (413 hommes et 530 femmes)

31 décembre 1923 : 1017 aliénés (403 hommes et 616 femmes)

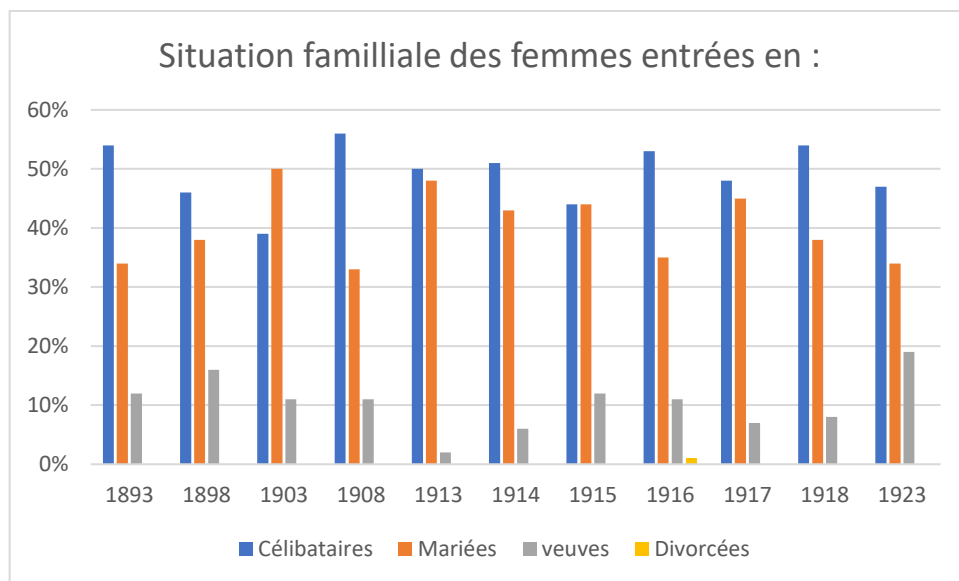
8.Site Histoire de la psychiatrie en France Michel Caire.

Si le nombre d'hommes se maintient, le nombre de femmes augmente, elles ressortent plus difficilement.



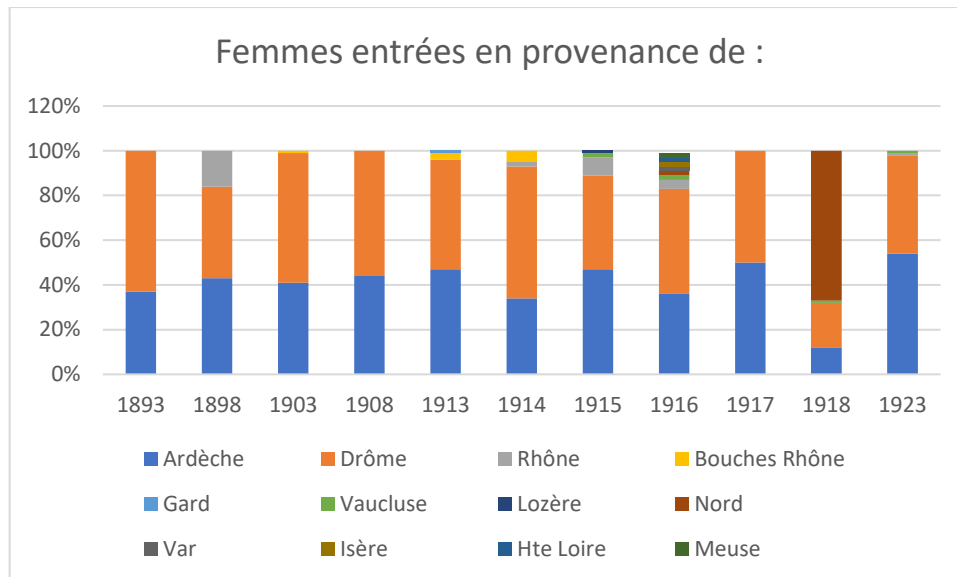
AD 07 4H-DEPOT 1 365-366

Qui sont les femmes internées à Privas sur ces onze années choisies entre 1893 et 1923 ?



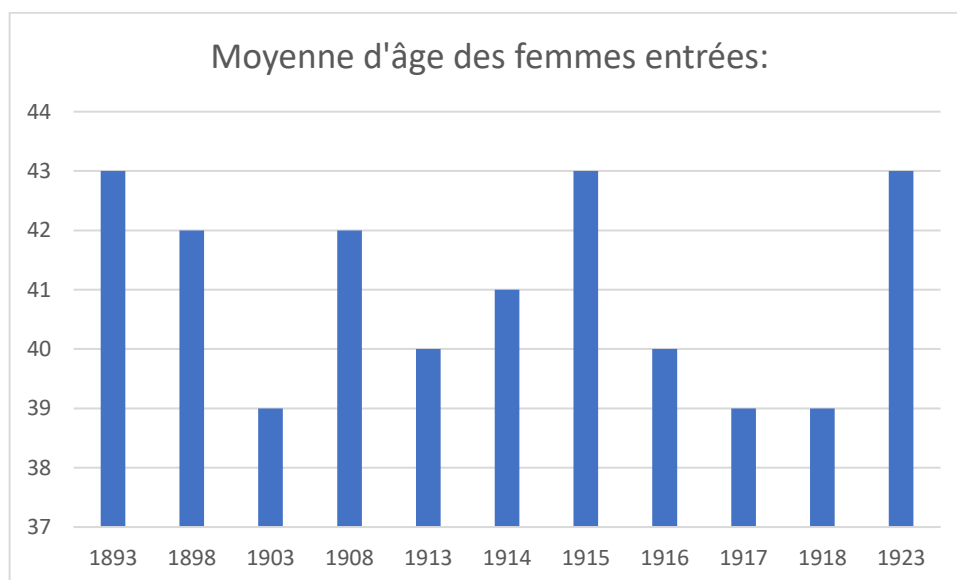
On peut dire que majoritairement ce sont des femmes célibataires. La commune de leur domicile étant mentionnée sur le dossier d'entrée et l'on peut dire aussi que les patientes viennent en majorité de petits villages des deux départements.

Peu habitent dans les grandes agglomérations, même si leur nombre augmente au fil du temps.

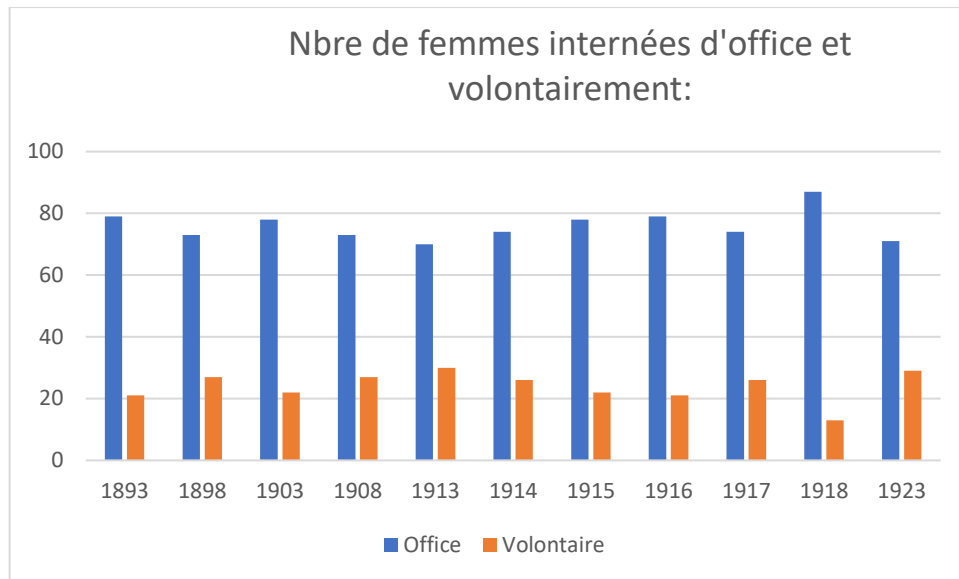


Il y a un certain équilibre entre l’Ardèche et la Drôme. Cet asile couvre les deux départements. Jusqu’à la première guerre mondiale les patientes venaient quasiment uniquement des départements de la Drôme et de l’Ardèche.

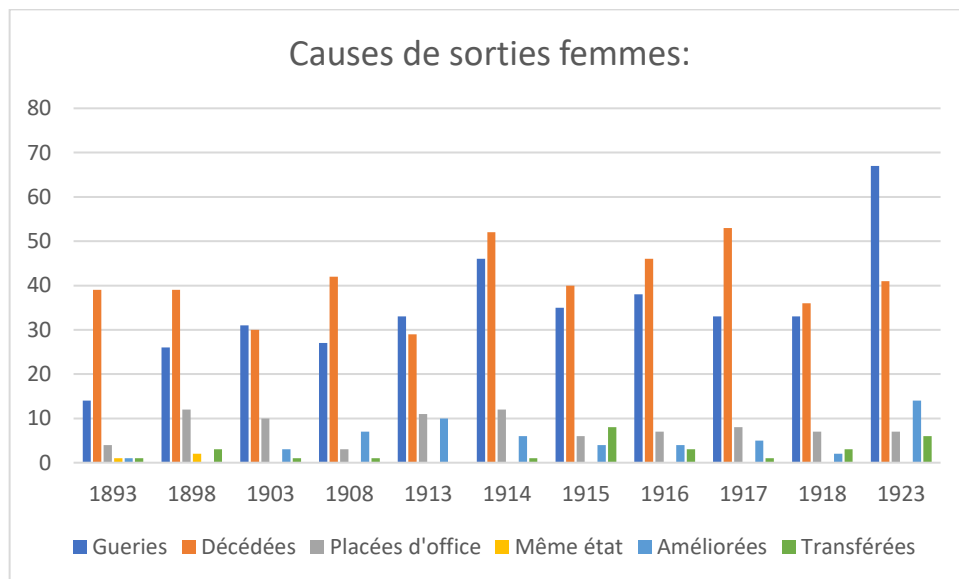
Début avril 1918, un transfert de cinquante-cinq patientes de la ville de Bailleul dans le Nord a eu lieu. Leur ville fut bombardée et pratiquement rasée quelques jours plus tard.



On entre à l’asile à la fin de la trentaine et début de la quarantaine en moyenne. On remarque qu’en 1916-1917-1918 la moyenne est plus jeune.

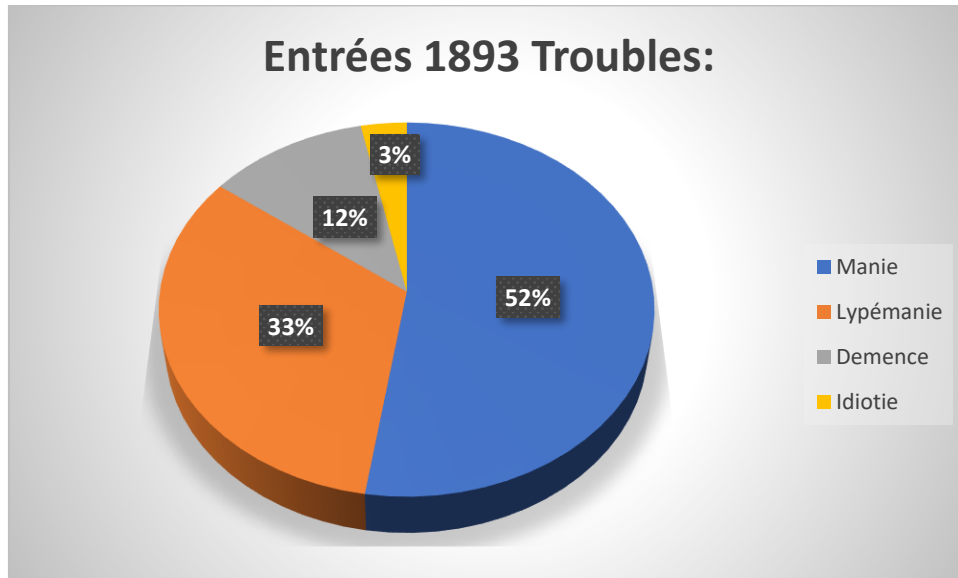


Rares sont les internements volontaires, sachant que cela correspond à une demande d'un tiers la plupart du temps (famille, employeur...).



Si aux femmes guéries, l'on ajoute les « placées d'office », c'est un changement de statut (entrée-sortie et nouvelle entrée simplement sur le papier) les « améliorées » et « transférées », on est au-dessus du nombre de femmes « décédés ». Les causes de décès sont nombreuses. Au décès pour leurs différentes maladie mentales s'ajoutent la tuberculose, les pneumonies, les épidémies de diarrhées et de gripes etc.

3.3 Les différents troubles recueillis sur les tableaux des entrées et sorties de 62 femmes entrées en 1893.



MANIE :

La manie est un état mental caractérisé par des degrés d'humeur, d'irritation ou d'énergie anormalement élevés. Elle appartient comme la dépression aux troubles de l'humeur. Elle constitue l'une des phases du trouble bipolaire et est, dans un sens, l'opposé de la dépression.

LYPÉMANIE :

La lypémanie, signifie en grec "éprouver du chagrin et de l'anxiété", décrit, elle, précisément, une passion triste pouvant se définir par un état dépressif de mélancolie profonde, qui va évoluer en obsession morbide.

DEMENCE :

La démence est un terme général désignant un déclin des aptitudes mentales assez grave pour interférer avec la vie quotidienne. Les pertes de mémoire en sont un exemple. La maladie d'Alzheimer est la forme la plus commune de démence.

IDIOTIE :

Idiotie est un ancien terme médical, décrivant la condition de personnes dont le quotient intellectuel (QI) est évalué sous un certain seuil (20, 40 ou 70, selon les époques), en particulier des personnes non verbales.

Puis ce sont rajoutées

DELIRE AIGU :

Les bouffées délirantes (également appelées bouffées délirantes aiguës ou BDA aujourd'hui) se caractérisent par un ou plusieurs épisodes de délire passager pendant lesquels la personne tient des propos incohérents ou adopte un comportement irrationnel. Elles apparaissent de façon soudaine et brutale.

Aux troubles et avec l'évolution des diagnostics. Viennent se rajouter les années suivantes ces termes.

HYSTÉRIE :

L'hystérie est une névrose caractérisée par l'hyperexpressivité somatique des idées, des images et des affects inconscients. Ses symptômes sont les manifestations psychomotrices, sensorielles ou végétatives de cette conversion somatique.

ÉPILEPSIE :

L'épilepsie est un trouble du système nerveux central qui, provoquant des souffrances physiques, un stress émotionnel et pouvant compromettre les espoirs et les rêves des patients.

9. Les définitions des différents troubles(source Wikipédia)

IV-ETUDE DE DOSSIERS DE PATIENTES

4.1 Analyse du dossier de dix patientes

Puis hors date étudiées des dossiers de sorties communicables sans dérogation.

Archives départementales de l'Ardèche 4H-DEPOT.

Archives Départementales de l'Ardèche 2246 W 1

Dossiers de femmes sorties de l'hôpital (état-civil, arrêtés de placement et de sortie, demande de placement et organismes sociaux), pièces médicales (certificats médicaux d'entrée, sorties, situation) correspondance reçue des familles.

Les dossiers contiennent plus ou moins d'éléments , dans mes premiers choix j'ai opté pour les dix dossiers contenant le plus d'éléments .

La catégorie sociale n'est pas toujours notée. Mais au vu des échanges de courriers , on peut dire toutes les femmes peuvent être concernées avec un plus pour les plus basses classes.



Musée de l'éducation. B. Breitwieser vers 1890

Marie-Louise G.

Née en aout 1828 dans une ville de la Drôme (1831 : 10.406 habitants , en 1793 : 6.633 habitants et en 2021 64.483 habitants)

Entrée à l'asile le 19 mars 1859, car elle compromet l'ordre public et la sureté des personnes. Dossier comportant beaucoup d'échanges de courriers d'un père désespéré par la maladie de sa fille.

Célibataire, sans enfants, fille d'instituteur elle à 31 ans et vit chez ses parents.

Elle sortira en octobre 1860. Elle est de retour chez ses parents, on trouve un courrier qu'elle a envoyé à l'hôpital afin de récupérer des vêtements et en rendre d'autres qui ne sont pas à elle.

Le 27 juin 1859, lettre de son père à la Supérieure, Marie-Louise a dû sortir trop tôt, il demande le retour de sa fille à l'asile « *lorsque vous me remettiez ma chère enfant, j'étais dans le doute de sa parfaite guérison. Je remarquai dans ses yeux, quelque chose de glacé. Ce n'était pas cet air doux et jovial qui lui convenait si bien* ».

Dans la même lettre il va écrire « *Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, ce transport au cerveau (car c'est sa seule maladie), ne pourra disparaître que quand le sang aura repris son cours naturel par en bas. Permettez-moi madame de vous citer confidentiellement un exemple qui s'est passé presque sous mes yeux d'une jeune personne, d'une famille aisée qui avait le même genre de maladie que ma fille. On lui faisait prendre des pilules ferrugineuses, des bains de pieds de lissieux chauds, jusqu'à des lavements de feuilles de tabac infusées, de grands bains etc.* ».

Certificat de sortie.

« Le médecin de la maison de santé Sainte-Marie certifie que la nommée G. Marie-Louise, aliénée du département de la Drôme, placée d'office, présente depuis assez longtemps une amélioration qui permet de la renvoyer dans sa famille.

La malade conserve encore une grande susceptibilité nerveuse, elle a besoin de ne pas retomber dans son premier état, de rencontrer dans son entourage beaucoup de bienveillance, les contrariétés pouvant facilement aggraver sa position et ramener le délire.

Cette sortie sera provisoire dans les premiers temps, jusqu'au moment où il sera établi qu'aucun accident nouveau n'est survenu depuis le retour de la malade dans sa famille ».

Sainte-Marie, le 9 septembre 1860. Nier D.M.

Lettre de Marie-Louise G. à Madame la Supérieure, elle donne de ses nouvelles qui sont bonnes et remercie les bonnes sœurs, dans sa malle à son retour il manquait « *trois chemises en toile coton, une paire de bas de laine blancs et un voile en tulle* ».

Elle veut aussi rendre une chemise marquée à son nom qui ne lui appartient pas et propose l'échange un jour ou une des sœurs passe par sa ville.

La lettre est bien écrite. Que s'était-il passé ?

Lors du mariage de ses parents le 14 juin 1815, son père est commis aux bureaux des archives de la préfecture de Valence. Son grand-père paternel est traiteur, tous sont domiciliés à Valence.

Belle signature du père et pas de signature de la mère qui a déclaré être illettrée.

Les témoins sont un capitaine retiré pensionné, un receveur municipal, un serrurier et un boulanger.

Son père est médaillé de Sainte-Hélène, soldat 4^{ème} hussards pour la période 1809-1812.

Je suis surprise qu'un père puisse échanger ouvertement par courrier de l'aménorrhée de sa fille en expliquant à la Supérieure que dès le retour de ses règles tout irait mieux. Il suggère même des traitements .

Eugénie P.

Entrée à l'asile le 28 juin 1864 pour monomanie.

Née en 1825 dans un village du nord de la Drôme (1.673 habitants en 1821, 342 en 1982, 409 en 2016).

Célibataire sans enfants.

Elle est la deuxième d'une fratrie de six enfants.

Son père s'était marié le 10 juillet 1821 avec Marie Rosalie G., de cette union est né un fils **Antoine le 24 avril 1822** mais la mère va décéder peu de temps après le 20 août à l'âge de 22 ans.

Son père va se remarier le 30 avril 1823 avec Julie Blanche G., ils donnent naissance à :

- **Eugénie 1825**
- Julie Céline P. 1826-1894, mariée en 1854 avec un négociant en bois de construction à Romans, aura cinq filles et trois garçons.
- Daphnis P. 1831-1888 propriétaire à Saint-Claude en Guadeloupe où il est conseiller municipal à son décès, il réside à Petit Parc une plantation caféière.
- Augustine P. décédée en 1888, mariée à un boulanger de Grenoble en 1856.
- Jules Camille Lucien P. 1834-1893 fabricant de chaussures à Saint-Marcellin, marié.

Lettre d'Eugénie P., lettre adressée à l'asile non datée mais elle fait mention d'un premier envoi daté de septembre 1863. Il manque le folio 2, mais cela nous donne une idée de l'état d'esprit d'Eugénie.

[Folio 1 recto]

« Monsieur,

Il y a quelques mois, je vous montrais un certificat du maire de la commune où sont domiciliés mes parents, après l'avoir lu, vous m'adressâtes cette question : pourquoi êtes-vous sortie de votre couvent ? Je vous promis pour le lendemain une lettre qui vous donnerait des éclaircissements à cet égard.

Ne vous l'ayant pas donnée, alors je viens vous la donner aujourd'hui sur le revers de ce même certificat. Vous pouvez la montrer à toutes les autorités de cette ville, enfin, à qui bon vous semble.

Je suis entrée à l'âge de 23 ans dans le Saint ordre du Carmel, j'ai été reçue dans le monastère des Carmélites de la Tronche près Grenoble, par charité, mes parents ne pouvant point me donner de dot.

J'y ai pris l'habit religieux, j'y ai fait les trois vœux perpétuels et solennels de religion. Et après cinq ans, 7 mois et 18 jours, de séjour dans ce monastère l'esprit soi-disant d'ambition m'en a fait sortir ; car je désirais ardemment de devenir mère et d'enfanter des âmes à Jésus-Christ.

Je n'entre pas dans de plus longs détails qui seraient déplacés ici et qui ne sont pas de votre compétence.

Après beaucoup d'instances, très souvent et inutilement réitérées pour être entendu des supérieurs Ecclésiastiques, je demandais moi-même à sortir et à être remise entre les mains de mon père, qui de connivence avec les S[upérieures] des mères Carmélites et leurs supérieurs, accompagnée d'une personne sous leurs ordres, me conduisirent dans une maison comme celle-ci, à mon insu bien entendu.

J'y resté un an, sortant de là je me plaçais pensionnaire volontaire, payant ma pension, un peu de mon travail, un peu d'aumônes, au bout de deux ans, on m'en a renvoyée. Sortant de là une dame m'offrit un logement ; mais an ... ».

[Folio 1 verso]

« Nous, Maire de la commune de [...], canton de Saint-Marcellin, département de l'Isère, certifions que Eugénie P. née en cette commune de Maurice P. et de Julie, Blanche G., et y est domiciliée est de bonne vie et mœurs, et que sa conduite a toujours été régulière et irréprochable. En foi de quoi, nous lui avons délivré le présent certificat pour lui servir à faire valoir ce que de raison.

[...] le 27 septembre 1863.

Signature du Maire et tampon de la mairie ».

Certificat médical :

« Je soussigné, Docteur en médecine, domicilié à Privas, certifie avoir visité la nommée Eugénie P., ex-religieuse des carmélites qui a déjà été traitée dans un établissement spécial pour une affection mentale.

Le caractère de sa folie consiste à se croire tourmentée par les démons qui la détournent de la perfection. Elle est constamment préoccupée et ne peut se livrer à aucun travail. Il m'est rapporté également qu'elle s'enfuit de sa maison et qu'on a beaucoup de peine à la ramener.

En conséquence, cette dame nous paraît atteinte de Monomanie et a besoin d'être admise à la maison Sainte-Marie ».

Privas le 28 juin 1864.

Signature.

Une autre lettre du 6 mars 1868 (soit deux ans après son entrée) écrite par son frère au nom de sa mère indique que celle-ci ayant été très souffrante cet hiver, au point de ne pouvoir s'occuper de vendre ses récoltes paiera en fin de mois la somme due pour la pension d'Eugénie.

Lettre du 23 mars 1868 écrite par le frère d'Eugénie au nom de toute la famille à la Supérieure de l'asile Sainte-Marie, stipulant que bien que son état soit loin de s'améliorer « malgré les soins intelligents qui lui sont prodigués », il va venir la chercher pour la transférer dans un autre établissement. Il viendra le 27 ou le 28 de ce mois pour régler tous les comptes et emmener sa sœur. Il écrit aussi « Vous jugerez également Madame, s'il serait opportun de prévenir notre malade de nos dispositions à son égard, dans ma pensée, il serait bon de lui laisser ignorer la personne qui viendra la réclamer »

Signé A. P. Inspecteur des contributions directes en congés à Saint-Hilaire du Rosier.

Je perds la trace d'Eugénie après sa sortie.

Eugénie était-elle déjà « à part » avant son entrée au couvent ? Il ne semble pas que ce soit son choix. Avait-elle un peu trop de cet « esprit d'ambition » pour son époque ?

Le paiement de sa pension semblait compliqué.

Elisa V. épouse R.

Entrée d'Elisa à l'asile Sainte-Marie pour psychose puerpérale **le 30 mars 1908**. Elle a 29 ans.

Née en juillet 1878 dans un village de la Drôme. (552 habitants en 1876, 502 en en 1926 et 1192 en 2021).

Mariée en mars 1900 avec Paul qui est boulanger dans un village à côté.

Ils auront neuf enfants dont seulement quatre arriveront à l'âge adulte :

- Paul R. 1901-1962
- René R. 1902-1994
- Aimé R. 1903-1986
- Germaine R. 1904-1990

Que s'est-il passé en 1908, à la naissance de Charles ? et après ?

- Charles R. , né le 28 janvier 1908, décédé après l'admission de sa mère à l'asile ,le 9 juin 1908 à 4 mois et 7 jours. Né et décédé au domicile de ses parents.
- Fernand R. 1909-1910
- Elie R. 1^{er} jumeaux 1911-1911
- Suzanne R. 2^{ème} jumelle 1911-1911
- Georges R. 1913-1913

Au recensement de 1911, on retrouve toute la famille chez les parents d'Elisa.

Fernand, Elie et les jumeaux sont nés au domicile des parents d'Elisa dans un autre village.

Son mari, âgé de 57 ans est présent sur le recensement de 1932 avec leur fils René âgé de 29 ans, ils travaillent tous les deux à l'usine à chaux du Dauphiné non loin de leur habitation.

Je ne retrouve pas leurs actes de décès.

Charles n'apparaissant pas dans les arbres en ligne, j'ai dû chercher ,car une psychose puerpérale quatre ans après Germaine ce n'était pas possible. Les jumeaux non plus ne sont pas mentionnés.

Alphonsine A. épouse E.

Entrée d'office le 2 octobre 1903 pour manie, elle a 37 ans.

Née en aout 1866 dans un village de la Drôme (736 habitants en 1866, au plus bas 225 en 1975, 398 en 2021).

Mariée en mars 1885 avec Victor Auguste E. né en 1860. Ils auront un enfant :

- Augustin E. né en mai 1889, elle a 23 ans.

Son père Jean-Pierre A. est décédé en janvier de la même année à l'âge de 80 ans. Cet homme a été marié quatre fois :

1^{ères} noces en mars 1849 avec Fanie Marcelline M. 1832-1865, ils auront :

- Marie Françoise E. 1850-1851
- Marie Cécile E. 1852-1864

- François E. 1855, fera son service militaire bien qu'il est tenté de s'y soustraire et sera condamné par trois fois pour vol et finalement réformé pour amputation de l'index et ankylose du pouce de la main droite.

- Auguste E. 1857- 1861

2^{ndes} noces en septembre 1865 avec Marie Lucie S. 1836 -1869, décédé 33 jours après la naissance de Lucie Angélie E. leur deuxième fille.

- **Alphonsine E. 1866**

- Lucie Angélie née en juin 1869, pas de traces.

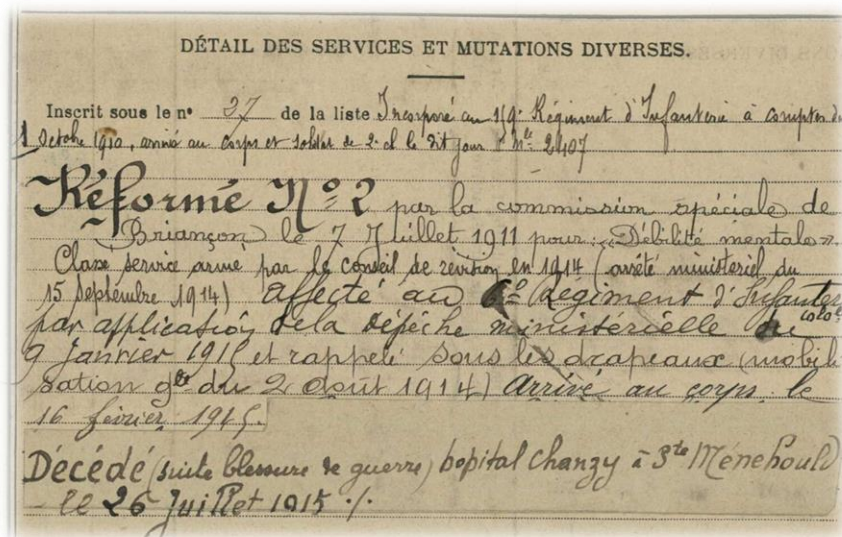
3^{èmes} noces en novembre 1869 avec Marie Madeleine S. 1836 née (de père inconnu) décède peu de temps après en septembre 1870 sans enfants.

4^{èmes} noces en septembre 1871 avec Marie B. Bien que vingt années les sépare ils auront un fils :

- Désiré E. né en février 1881, marié en 1919, il aura un fils la même année (petit-neveu d'Alphonsine). En 1881 on Alphonsine a 15 ans, elle vit avec son père veuf pour la quatrième fois et son demi petit frère Désiré qui a 9 mois.

Le couple d'Alphonsine et leur fils : entre 1886 et 1896 on retrouve le couple et leur fils Augustin, en 1901 elle est absente. Elle va entrer à l'asile Sainte-Marie le 2 octobre 1903 d'office pour Manie, elle a 37 ans. Y avait-elle déjà fait un séjour en 1901 ? Elle va décéder à l'asile le 14 avril 1922.

Déjà fragile , as-t-elle été informée que son fils unique Augustin est « Mort pour la France » en juillet 1915 à Sainte-Ménéhould dans la Marne ? Bien qu'il soit réformé pour « débilité mentale » le 7 juillet 1911. C'est sur sa fiche matricule que je retrouve la trace de sa maladie.



AD 26

En 1915 un aliéniste français, Léon Pruvost ayant participé à la « Grande Guerre » titre sa Thèse pour le doctorat en médecine « Les Débiles Mentaux à la Guerre, leur utilisation ». Faculté de médecine de Paris.

C'était une guerre de masse, il fallait des hommes, il fallait le nombre, il fallait la masse

Ses conclusions :

- 1^o Le nombre des débiles mentaux actuellement sous les drapeaux est considérable par suite de la moins grande indulgence des conseils de révision et par suite des conditions nouvelles et mouvementées d'existence à l'armée qui font éclater des débilites latentes, non révélées au cours d'une existence tranquille et réglée ;
- 2^o Ces débiles mentaux doivent être réformés quand ils sont incapables d'être instruits militairement et qu'ils sont inadaptables à la vie de caserne ;
- 3^o Ils doivent être versés dans le *service auxiliaire* quand :
 - A) Sans pouvoir être mobilisables, ils sont cependant aptes à faire du service intérieur ;
 - B) Après avoir fait leurs classes militaires, ils sont, au front, un danger pour leurs camarades de combat ;
- 4^o Dans tous les autres cas, ils doivent rester dans le *service armé*, où ils sont susceptibles d'être d'excellents soldats ;
- 5^o Si, au front, ils commettent des fantes contre

la discipline, le médecin-expert psychiatre mettra en relief leur insuffisance psychique et fera valoir les motifs d'indulgence.

10

https://muhm.org.br/biografiasdigitalizadas/05103d6ba26208a36c2d95a034b9340d/ati_573.pdf

Au Chapitre V à partir de la page 59 il nous livre ses observations personnelles sur plusieurs cas. Il faut souligner le passage « ...les conditions nouvelles et mouvementées d'existence à l'armée qui font éclater les débilités latentes, non révélées au cours d'une existence tranquille et réglée... », cette théorie s'applique donc aussi aux femmes dont la vie est bouleversée du jour au lendemain.

Estéphanie E. épouse C.

Entrée volontaire le 21 aout 1908 pour confusion mentale.

Née en septembre 1876 dans un village de la Drôme (576 habitants en 1876, 304 en 1954 et 679 en 2021). Mariée depuis le 19 novembre 1886 avec Frédéric C. 1872-1929, ils ont trois filles :

- Léa 1898 -1967 à 69 ans (mariée).
- Alexia 1903-1959
- Berthe 1907, elle est décédée en 1968 à l'hôpital Sainte-Marie à Privas ou sa mère avait été internée neuf mois après sa naissance.

Sur la fiche matricule de Frédéric on peut lire « Réformé no² par la commission de réforme de Privas du 21 décembre 1910 pour alcoolisme subaigu avec idées de persécution, d'empoisonnement et lésions nerveuses des extrémités ». Il échappe à la mobilisation pour la Grande Guerre et décédera en 1929.

Le père de Frédéric C. est un enfant déposé au tour de l'hospice de Romans en juin 1833 avec ce mot dans ses affaires, « Je vous prie de mettre à l'enfant les prénoms de Pierre, Jelin, nous le recommandons à votre bon cœur, Dieu vous récompensera ».

10. Thèse pour le doctorat en médecine par Léon Pruvost.

L'arrière-grand-père maternel de Frédéric J.L. B. est décédé à la maison d'arrêt de Valence en novembre 1817.

Recensement de 1911 :

Frédéric vit avec son père âgé de 78 ans à Bourg de Péage.

Esthéphanie vit à Divajeu chez ses parents avec ses filles.

Recensement de 1926 : on retrouve Frédéric, Estéphanie, Berthe, Alexia et la mère d'Estéphanie.

Recensement de 1936, on ne retrouve personne sur leur village.

Trouvant étrange que Berthe décède à Privas, j'ai demandé l'acte de décès à la mairie, elle est bien décédée à l'asile Sainte-Marie. L'adresse pour tous les défunts est Maison Bal., Cours du temple. Les archives départementales n'ont pas encore trouvé une explication à cette mention.

FICHE D'OBSERVATIONS

« Date de l'admission : 21 Aout 1908, ménagère, 32 ans. Sait lire et écrire.

Renseignements donnés par sa belle-sœur.

« Antécédents héréditaires : père 70 ans, bien-portant, mère 56 ans bien- portante, un frère de 36 ans.

Une grand-tante paternelle serait décédée à l'asile.

Antécédents personnels : a toujours été bien portante, cependant vers 5 à 6 ans, il est arrivé souvent qu'elle [...] , elle devenait raide sur son lit ; on faisait, quand c'était passé une cérémonie à l'église qui consistait à lire les évangiles pour elle afin que ça lui passe. Régliée à 13 ans. Respectivement mariée à 20 ans., trois petites filles en vie ,bien portantes, elle les a nourries toutes trois. Caractère plutôt gai ; très travailleuse, très pieuse ; a bien élevé les enfants et s'est occupé ensuite de [...] pénibles de la ferme.

Il y a 2 mois ½ environ, après les vers à soie (1/2 once qu'elle a fait elle-même) elle a pris une crise de nerfs ; elle est tombée à terre sans connaissance ; on l'a relevée, fait revenir et dès son réveil elle a dit qu'elle avait vu la Sainte Vierge, son institutrice de la [] de Crest, qui est morte, une autre tante qui est morte aussi [] après cette phase cri et vociférations, injures

(pendant 8 jours) . On l'a mené chez ses parents et il y a eu alors une légère [] pour l'agitation ; plus de cris ; au cours desquelles elle cherche à sauter par la fenêtre, s'arrache les cheveux, cherche à se mordre les mains , cet état a persisté jusqu'à ces jours derniers.

22 août 1908 : Etat mélancolique, facies triste et douloureux, répond avec peine. Désorientée et confuse. Ne se rappelle pas la période qui a précédé son internement. Répond « je ne sais pas ». Amaigrissement, goitre [] chronique, a eu trois enfants qu'elle a nourri.

25 août 1908 : A crié toute la nuit qu'on lui jette de l'eau et qu'on lui coupe la tête. Perdue, confuse, ne parle pas, le jour est à l'infirmerie mais impossible de la maintenir au lit

22 octobre 1908 : Impossible de lui arracher une parole, se déchire, reste la tête penchée vers le tronc et laisse couler sa salive.

Causes : Surmenage. Contrariété avec son mari. Accuse son mari de la tromper et c'est probable. Lui de son côté dit que ses derniers enfants ne sont pas de lui » . Elle est décédée en mai 1964 à 88 ans.

Margueritte B. épouse B.

Entrée en 1892 à l'âge de 57 ans.

Née en février 1835 dans un village de la Drôme (922 habitants en 1836 et au plus bas 209 en 2021).

Mariée en avril 1861 avec Auguste Joseph B. 1822-1896 ; ils auront quatre enfants :

- Joseph Auguste B. Cyrille 1862-1940
- Joseph Etienne B. Octave 1863
- Antoine Régis Auguste B. 1865-1945
- Augustine Séraphine B. 1868-1872

Elle est la treizième d'une fratrie de quatorze enfants dont les naissances sont étalées de 1813 à 1838. Il y eu aussi un demi-frère du côté paternel, Joseph 1811-1818.

On ne connaît pas la **date** exacte **d'entrée** mais une lettre de la Supérieure datée du 20 janvier **1892** adressée à son fils aîné nous indique que son entrée est encore trop récente pour qu'il y est un grand changement. Elle commence à s'alimenter avec l'aide des surveillantes.

Le 11 février 1892, un autre courrier précise : « l'état de votre mère est très satisfaisant, elle a très bon appétit et mange de tout très volontiers. L'état mental s'est amélioré, cette chère malade est plus calme et tout le mal intérieur qu'elle croyait avoir n'existe pas, elle s'occupe un peu pour se distraire, nous espérons que le traitement prolongé répondra à vos désirs, croyez à nos soins les plus dévoués ».

Le 26 mars 1892 « cette chère malade est plus calme, mais elle a des idées bizarres, voulant tout faire au rebours des autres, parfois difficile à diriger, vous pouvez venir la voir n'importe quel jour, croyez toujours à nos soins les meilleurs ».

« L'état mental laisse beaucoup à désirer, votre chère mère a des souffrances imaginaires, car il suffit que le médecin lui dise qu'elle n'a rien pour se croire guérie. Vous pouvez la reprendre si vous le désirez, mais elle a les mêmes idées, dont la même situation, croyez à nos soins les plus sincèrement dévoués ».

Elle est âgée de 57 ans, elle décèdera en 1921 dans son village à l'âge de 86 ans !

Eulalie C. épouse C.

Entrée le 10 aout 1914 pour mélancolie, elle a 35 ans.

Née en juillet 1879 dans un village de l'Ardèche (404 habitants en 1881, 97 au plus bas en 1975 et 183 en 2021).

Sa fratrie :

- Cyprien C. 1876
- **Eulalie C. 1879-1933**
- Marcelin C. 1882-1916 « **Mort pour la France** » le 28 10 1916 à Kénali en Serbie.
- Rose C. 1885-1971
- Lucien C. 1896-1972.

On constate une forte endogamie du côté paternel.

Mariée le 6 janvier 1905 avec Joseph C. 1880-1952 originaire du même village, ils auront une fille :

- Yvonne Eva Eulalie C. née en mars 1906 dans le Gard et décédée en 1973. Elle avait 8 ans quand sa mère a été internée.

Mariée en 1934 dans un village de l'Ardèche avec Emile C. 1908-1974.

Eulalie ne ressort pas et décédera en mai 1933 à l'asile de Privas.

Marie Louise Pauline C. épouse S.

Entrée le 24 avril 1915 pour confusion mentale.

Née en février 1893 dans un village de l'Ardèche, (1192 habitants en 1891 et au plus bas 222 en 2021).

Sa fratrie :

- **Jules C. 1889-1955 mobilisé et a fait campagne contre l'Allemagne du 1^{er} février 1915 au 13 mars 1917. Blessé aux deux cuisses par éclats d'obus le 13 février 1915.**
- Marie Louise Pauline C. 1893-1981
- **Xavier Camille Germain C. 1895-1931 mobilisé et a fait campagne contre l'Allemagne du 18 12 1914 au 1^{er} juillet 1917. Blessé cuisse droite et pied gauche le 21 décembre 1915.**
- **Henri Jean Marie Xavier C. 1897-1918. « Mort pour la France » le 20 aout 1918 à Goyencourt, tué à l'ennemi.**
- Eulalie C. Sophie Victorine 1899
- Cyprien Joseph Marcel C. 1905

Mariée en 1913 avec Auguste Marcellin S. qui sera mobilisé le 3 aout 1914 et fera campagne contre l'Allemagne du 3 aout 1914 au 8 novembre 1917. Il sera blessé à Cigaline-Butte le 7 aout 1917, on peut lire sur sa fiche matricule « soldat pour qui le dévouement semble une passion, grièvement blessé le 7 aout 1917, avait moins de soucis de sa blessure douloureuse que de regrets d'abandonner momentanément son unité ». Blessure à l'œil (énucléation œil gauche).

304 jeunes hommes de la commune sont partis, soit quasiment le quart des habitants et surtout la force vive.

En aout 1914 , Marie Louise Pauline voit partir son mari et ses trois frères , un des trois ne reviendra pas.

Sur le recensement de 1921 on ne retrouve pas le couple.

Louise D. veuve B.

Entrée le 23 juillet 1915, pour agitation maniaque. Elle a 49 ans.

Née en 1886 dans un village de l'Ardèche.

Mariée en janvier 1894 avec Jérémy Toussaint B. 1870-1913 boulanger.

On retrouve Louise D. et son époux enterrés au cimetière de Gourdon dans l'Ardèche, ainsi qu'une fille :

- Marie Louise D. 1905-2002 et son époux Firmin J. 1904-1976.

On retrouve un fils dans les fiches matricules :

- Toussaint Eugène 1898-1967 qui va faire campagne contre l'Allemagne du 2 janvier 1918, il a 20 ans au 23 octobre 1919. Blessé le 20 juillet 1918 à Plessier Mullen, plaies multiples aux mains, aux bras et aux jambes par éclats d'obus.

Lorsque Marie rentre à l'asile, sa fille a dix ans et son fils 17 ans.

Louise rentre à l'asile quelques jours avant la mobilisation générale , savait-elle déjà que son fils allait partir ?

Sortie le 6 mai 1916, guérie.

Félicie M. dite B. épouse V.

ENTREE le 18 octobre 1900, suite transfert de Pierrefeu dans le Var.

Née en mars 1857 dans un village de l'Ardèche (1625 habitants en 1861, 286 au plus bas en 1990 et 391 en 2021).

Mariée en mars 1877 avec Jean Jacques Louis V. né en mars 1854, il est tailleur d'habits, elle est modiste .

Ils ont :

- **Georges V.** né en novembre 1881 qui va se marier sur Valence et aura 3 enfants.
- **Alfred Edouard V.** né en janvier 1878 qui va brillamment participer à la Grande Guerre.

Il va recevoir la Légion d'Honneur, on dit de lui « Officier d'une bravoure à toute épreuve et qui a donné en toutes circonstances l'exemple de la plus belle énergie, très grièvement blessé pendant l'attaque du 15 mars 1917 ». Blessé par éclats d'obus, à l'épaule, au bras et perte de l'œil gauche.

- **Nohémie V.** née en avril 1885-1914, décédée en juillet 1885 à l'âge de trois mois.
- **Monchal Thimothée Olivier Sainton Valentin V.** né en janvier 1890. Pour ce dernier c'est le cordonnier qui déclare l'enfant, le père est tailleur d'habit dans une autre ville un peu plus importante. Les parents sont-ils séparés ?

Porté disparu depuis le 30 août 1914 à Gerbeviller en Meurthe et Moselle, sur sa fiche matricule on peut lire « Sous-officier énergique et brave, ayant toujours donné l'exemple du devoir. Tombé glorieusement au champ d'honneur... ».

Dans son dossier de sortie il y a plusieurs correspondances entre la préfecture, sa famille et elle-même qui écrit à la Supérieure pour donner des nouvelles après sa sortie.

Certificat d'entrée.

« Le médecin en chef de l'asile Sainte-Marie, certifie que la nommée B. Félicie femme V. , âgée de 43 ans, profession de modiste, née [...] entrée le 24 octobre 1900, est atteinte de manie et doit être maintenue dans un intérêt d'ordre public.

Cette malade est transférée de l'Asile de Pierrefeu (Var) ou elle avait été internée pour cause de dégénérescence mentale avec délires de grandeurs et des persécutions, hallucinations et religiosité. Actuellement assez calme, parait encore sous l'influence des mêmes idées délirantes avec réticences dans ses réponses. Asile Sainte Marie
le 25 octobre 1900.

Certificat de quinzaine.

Le médecin en chef de l'asile Sainte-Marie, certifie que la nommée B. Félicie femme V. de la commune du [...] (Ardèche). Il y a méprise sur son nom et sa date de naissance aussi un courrier de la préfecture donne les bonnes informations.

Lettre de son beau-frère écrite à l'encre rouge, sa sœur à demander à la récupérer :

« Au bois le 14 février 1901

Monsieur le docteur,

J'ai l'honneur de m'informer à vous à vous demander des nouvelles d'une sœur qui se trouve au couvent à Privas nommée Emilie V., dont elle vient de m'écrire en me disant d'aller la chercher et qui me parle même souvent de vous, mais je n'ose y aller sans vous en demander le résultat, car je ne sais pas dans quelle position elle se trouve.

Cher monsieur, je vous prie donc de m'envoyer au plutôt si je peux aller la sortir de cette boîte dont elle languit tant.

Recevez, monsieur mes salutations empressée.

C. Frédéric

Propriétaire au Bois commune de [...] par Vernoux ».

Lettre du curé du village qui atteste de sa religion le 28 février 1902 :

« Madame la Supérieure,

Une absence de deux jours fait que je ne lis votre lettre que ce matin jeudi. Je vous en exprime mon regret et vous répond :

Félicie Noémie M. est protestante ; son mari, ses enfants professent la religion protestante.

Ses gestes, ses signes de croix, ses saluts à la croix, ses paroles indiqueraient parfois le contraire, pourtant en fait et extérieurement, elle est protestante... ».



Mention de la religion sur le dossier.

« Certificat de sortie

Le médecin en chef de l'asile Sainte-Marie, certifie que la née M. Félicie dite B. femme V. du [...] (Ardèche) placée d'office pour cause de Manie depuis le 24 octobre 1900 est dans la même situation, mais nous ne voyons aucun inconvénient à ce que la sortie de cette malade soit autorisée si sa sœur consent à la recevoir et à exercer sur elle la surveillance dont elle peut encore avoir besoin. Asile Sainte-Marie le 9 septembre 1903

Signé Benoit D.M. Sortie le 10 7^{bre} 1909 »

Lettre de Félicie V.

« Au Bois commune de [...], canton de [...] (Ardèche), le 18 octobre 1903

Madame la Supérieure de l'asile Sainte-Marie à Privas,

A mon départ de l'asile, les sœurs à plusieurs reprises mon fait promettre de vous écrire, j'aurais voulu le faire avant, mais impossible, et aujourd'hui, dimanche, il faut encore que je fasse comme pour Monsieur le Procureur, pour le remercier, que je vous écrive en gardant les vaches, avec une petite planche sur mes genoux pour écrire, encore qu'il fait beaucoup de vent, je vous assure que c'est pas comode.

Pour vous amuser un peut je vous dirais tout ce que je fait, mais pas ce qu'on me fait, ni ce que j'ai trouvé ici, pour mes affaires que j'avais placée, vous êtes malade j'aurais peur que ça vous tue , et j'en ai pas envie , j'ai rien trouvé encore de semblable sur la terre , qu'il vous suffise de vous dire que je suis blanchi , les trois an et demi que j'ai resté fermé , ou en prison si vous voulez, j'ai tout perdue , mes, grace à Dieu , il me reste ce quil a de plus precieux , la santé pour pouvoir travailler , là bas j'étais un peu souffrante , mais l'air de la liberté ma complètement remis .

Je vous dirais que je me livre de toutes mes forces à tous les travaux de la campagne, tout, c'est la perfection. Pour le moment je gagne rien, je pense que les grands travaux finiront bientôt et ma sœur elle a pas besoin d'une domestique tous le temps, je suis pas encore sortie pour m'occupé d'une place et par ici il y a pas beaucoup de riche, et vue que je sort de là bas, vous comprenez que ça me coute beaucoup. J'ai pas vu encore la fabrique de Daulle non plus.

Ma sœur, elle dit qu'elle était allé une fois à Privas et que les sœurs lui avaient dit que j'allais pas mal mais qu'il y avait deux jours par mois que je me sauverais, je vous assure qu'and trois ans j'y avais pas seulement pensé une foi et puis que monsieur Benoit lui aurait dit quelques choses aussi, et en arrivant elle a raconté ça à tous le monde, ça me coute aussi.

Je lui ai dit qu'on lui disais ça pour rire qu'il fallait pas le dire, mais c'est fait, il aurait mieux valu que Monsieur Benoit me sorte et qu'on m'est placé dans Privas ou dans les environ, je regrette bien Privas.

Il y a que vous et Monsieur Benoit qui pouvez répondre de moi, vous avez eut le temps de me connaitre, je sais tout faire. Et vous qui avez l'occasion de voir souvent des personnes

riches, je vous prie de vous entendre avec Madame Benoit pour me trouver une place de préférence à Privas, mes j'irais au loin s'il le faut.

Voici la place que j'aimerais, pas de petits enfants, pas trop de grande visite, des gens bien braves, pas buveurs, je les crains, catholiques ou protestants ça me fait rien pourvu que je puisse aller quelques fois le dimanche au temple, pour le gage, je vous laisse libre.

Je ne doute pas de votre bon cœur, vous qui aimé le bon Dieu, vous ferais ça pour un de ses enfants et sans retard, le froid est là. J'ais arrangé mes affaires que j'ais apporté, mon costume noir peut me servir pour faire les commission en ville, je l'ai retourné, bien bouché les trous des mittes, de loin il parait neuf. Je suis prete pour me mettre en service.

Je vous dirai aussi comme j'ai fait mon voyage, j'ai pas touché à mes 13 fr mes 3.50 mon servi pour faire le voyage, je suis arrivé à la nuit, j'ai pas touché à tous ce que vous avez mis dans mon pagné, je suis empressé de le distribué un peu à chacun pour leurs faire plaisir, j'ai mis ma saucisse dans une assiette dans deux ou trois jours c'est à peine si osé la couté, mais elle était bien bonne.

J'ais pas pu voir personnes à Privas, j'ais juste eu le temps de prendre le train, ne parlez pas de ma lettre aux sœurs, dite leur seulement que je me porte bien, embrassez la sœur Flamine pour moi. Soigné vous bien que vous ne soyez pas malade.

J'attends réponse au plutôt, adressez-moi la lettre personnelle. Je vous remercie d'avance.

Félicie M. épouse V. ».

Chez Monsieur Crouzet au BOIS ».

On trouve des copies de courriers échangés avec les familles et reliés. Il s'agit pour la plupart des lettres qui donnent les nouvelles de la santé physique et mentale des internées souvent à la demande de la famille.

4.2 Analyses détaillées des cas de Louise P. épouse V. et Marie-Louise S. épouse J.

Louise P. épouse V. ENTREE volontaire à l'asile de Sainte-Marie le **16 décembre 1914** pour état mélancolique.

Née en 1883 dans un village de la Drôme (256 habitants en 1881, au plus bas 86 habitants en 2009 pour 103 en 2021).

Mariée depuis le 08/11/1902 avec Adrien né en 1875, ménagère, elle vit chez ses beaux parents à 23 kilomètres de sa famille.

Ils auront trois enfants :

- Emilia V. 1903-1971
- Yvonne V. 1910-1992
- Maurice V. 1920-2010

Fratrie de Louise P. :

- Marie P. 1874-1958
- Joseph P. 1875-1879 décédé à 4 ans
- Elisa 1877-1877 P. décédée à 9 jours
- Adèle 1878 P. mariée en 1897
- Jules 1880-1889 P. décédé à 9 ans
- Lucien 1881-1951 P. **mobilisé 1914-1918**
- **Louise P. 1883-1976**
- Adèle 1884-1974
- Joseph P. 1886- 1906 décédé à 19 ans
- Mathieu P. 1888-1955 **mobilisé 1914-1918**
- Jules 1890-1914 **mobilisé 1914 et Mort pour la France** le 26 aout 1914 lors de la terrible bataille des Vosges.

Elle vit avec son mari et ses enfants dans la ferme des beaux-parents.

1914 : **Son mari est mobilisé** le 2 aout 1914 ainsi que ses trois frères, c'est le début des troubles et son plus jeune frère décédé dès aout 1914. Il avait 24 ans.

13/12/1914 : Certificat du docteur Galabert Daniel de Crest :

Présente des signes manifestes d'aliénation mentale (Lypémanie). Ces jours derniers, notamment, elle s'est échappée de son domicile malgré la surveillance dont elle était l'objet, et a erré trente-six heures dans les bois. Elle menace en outre les personnes qui veulent l'empêcher de se lever [...] Enfin elle est très difficile à alimenter.

Dans ces conditions, comme il est impossible de la surveiller efficacement et de la traiter à son domicile [...] qu'il y a lieu de la faire admettre dans une maison de santé ou elle pourra recevoir les soins que son état nécessite.

Ces [...] sont survenus et le tout [...] depuis la mobilisation de son mari.

En foi de quoi j'ai délivré le présent certificat. Certificat tamponné par la mairie.

16/12/1914 : Sur le **certificat d'entrée** on peut lire :

« Etat mélancolique avec des idées d'indignité, se reproche de n'avoir pas bien fait son ménage, de n'avoir pas bien soigné sa belle-mère et demande à être en état de grâce etc. etc., facies triste, immobile, répond avec peine. Reconnais avoir fait sans en donner la raison, une fugue de 36 heures dans un bois. Bon état physique.

31/12/1914 : Certificat de quinzaine :

« Etat mélancolique avec idées délirantes et craintes morbides, vit dans une anxiété permanente, à peur qu'on lui fasse du mal et supplie sans cesse qu'on la laisse tranquille. Etat physique [] . A maintenir dans un intérêt d'ordre public.

31/12/1914 : Lettre du curé du village qui demande des nouvelles de la malade qu'il a amené il y a quinze jours pour en donner à la famille comme promis.

08/01/1915 : Lettre de son père, qui demande des nouvelles de sa fille car il pense qu'elle languit et lui aussi. Il joint dix timbres pour qu'elle puisse lui écrire, il écrit « je pense aller la voir, dites-lui bien de bonnes choses insi qua vous bonne Dame ».

Sur le registre où sont notées les observations de la surveillance générale on peut lire concernant Louise V.:

Le 17 décembre 1914 : Malade triste et mélancolique , a été calme depuis son entrée , mange très peu.

Le 19 décembre : Est assez tranquille , mange quand on insiste.

Le 23 décembre : Est toujours inquiète.

Le 25 décembre : Est plus calme et moins triste , s'alimente plus volontiers.

Le 28 décembre : même état mélancolique.

Le 31 décembre : a toujours peur qu'on lui fasse du mal.

Le 6 janvier : est un peu plus calme et s'alimente volontiers

Le 21 janvier : souffre de la tête, est enrhumée . Alitée.

Plus d'observations jusqu'à sa sortie.

SORTIE LE 28/01/1915 Guérie.

En recoupant le patronyme et le domicile sur la liste des femmes entrées en 1914 , j'ai compris que je connaissais les descendants de Louise.

Je tente le pari de savoir si cet épisode de la vie de Louise est arrivé aux oreilles des descendants sans le leur révéler s'ils l'ignorent. En 93 ans de vie, un passage d'un mois et demi à l'asile est sûrement passé inaperçu et/ou caché. A l'époque on n'étalait pas sa vie privée.

Pour entrer en matière, je vais leur demander de me parler de Louise, à savoir si elle racontait la période de la Grande Guerre (le mari , les frères parties laissant la ferme...). Je n'évoquerais pas l'incident.

La première personne une arrière-petite fille interrogée est née en 1948 , elle allait régulièrement dans la famille de Louise et n'a absolument jamais entendu parlé de la Guerre... Par contre elle se souvient que Louise allait à la messe en vélo jusqu'à 80 ans.

Deuxième interview , une petite fille de Louise née en 1937 âgée de 87 ans.

« Quand je suis née ma sœur avait 11 ans et mon frère 7 ans , ma mère (Emilia) était dure , je n'étais pas vraiment attendue, elle travaillé à l'usine. Un jour elle a rencontré Marthe ROBIN (mystique catholique française) de Châteauneuf de Galaure , qui lui avait suggéré de me transférer de l'école publique dans une école privée . A l'âge de dix ans , je suis donc parti en pension à trente kilomètres de la maison et ne rentrais que pour les vacances jusqu'à mon entrée à l'école ménagère de 14 à 17 ans. Je me souviens de mon grand-père qui avait une place attribuée dans la cuisine , je me souviens des jeux et bêtises que nous faisons avec mes cousines à la ferme. Ils n'ont jamais parlé de la guerre . Par contre mes cousines étaient plus proches d'eux , elles se sentaient plus chez elles que moi , tu pourrais leur poser la question... »

Je suis bien allé sur le sujet de la belle-fille qui reste à la ferme dont frères et époux sont mobilisés ... rien, l'épisode est bien passé sous silence et le restera . Un jour peut-être un souvenir resurgira et on me posera une question.

Marie-Louise S. épouse J.



Née en aout 1883 dans un village de Ardèche (1256 habitants en 1881, au plus bas 531 en 1990 contre 795 aujourd'hui).

Elle et sa famille habitent un hameau perché à 1 heure 35 à pied du village.

Forte endogamie au sein de la famille S. .Les parents sont cousins issus de germains et portent le même patronyme. Sa dernière sœur s'est mariée avec un cousin germain.

Fratrie de Marie-Louise , cinq filles et un garçon :

- Jean, Casimir S. : 1872-1927 sera **mobilisé** pour la Grande Guerre.
- Marie, Léonie S. : 1874-1940 son mari sera **mobilisé** pour la Grande Guerre.
- Séraphie, Mariette S. : 1876-1930 son mari sera **mobilisé** pour la Grande Guerre.
Puis détaché dans une usine à Loriol.
- Célie S. : 1878-1940
- **Marie-Louise S. 1883-1945**
- Régina S. 1887-1969 son mari sera **mobilisé** pour la Grande Guerre.

Recensement de 1901 village de naissance de Marie-Louise :

6	J. [redacted]	Jean	26	fr.	chef de m.	cult. propr.	patern
7	ie	Marie	23	ie	épouse	ie	ie
8	ie	Casimir	29	ie	enfant	ouv. agricole	son père
9	ie	Léonie	26	ie	ie	ouv. & soie	Agien
10	ie	Séraphie	24	ie	ie	ie	ie
11	ie	Céline	22	ie	ie	ouv. agricole	son père
12	ie	Marie	18	ie	ie	ouv. & soie	Collier
13	ie	Régina	14	ie	ie	bergère	son père

Trois des enfants travaillent sur la ferme et trois à l'extérieur (ouvrières dans la soie) dont Marie-Louise aux Ollières, c'est à 14 kilomètres, elle devait partir pour la semaine.

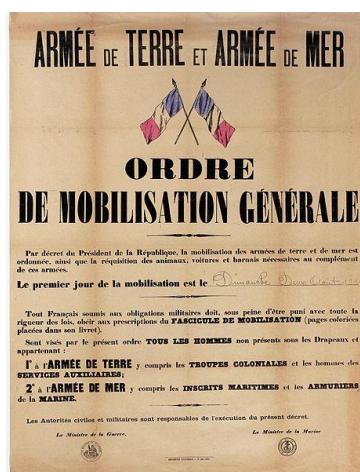


Photo d'archives familiales.

Mariage en mars 1914 d'Adrien J. et Marie-Louise S. de gauche à droite, les petits garçons avec les casquettes sont Léon et Marcel, les enfants du premier mariage d'Adrien, du côté gauche il s'agit de la famille de Marie-Louise probablement ses sœurs et beaux-frères. Assis à la deuxième place en partant de la droite, Gaston l'ainé des fils du premier mariage d'Adrien. Sa première épouse, mère des garçons est décédée en 1911.

Le visage de Marie-Louise semble plus grave que la photo plus haut. Elle aura à sa charge les trois fils d'Adrien.

Six mois plus tard :



Affiche "ordre de mobilisation générale" Archives Nationales - AE-II-3598.jpg

« À la mobilisation, pour les femmes des villes, leur enthousiasme est égal à celui des mobilisés. Dans les villages et les campagnes, il en va tout autrement les femmes savent la somme de travail que va représenter le départ des hommes, surtout en ce plein été 1914. Elles savent aussi que la guerre n'est pas aussi fraîche et jolie que les autorités veulent le dire. Ce sont les paysans qui tombent les plus nombreux dans les batailles. 56% des Français vivent alors dans des villages de moins de 2000 habitants.

Toutes les femmes, celles des villes et celles des campagnes mères, épouses, fiancées, sœurs, vivent dans l'attente des nouvelles du soldat. Nouvelle rare lorsque l'absent ne sait pas écrire. Elle guette le passage du facteur. L'arrivée des permissionnaires. Elles suivent avec anxiété les déplacements du maire et du curé, et ceux des gendarmes, annonciateurs de mauvaises nouvelles. Certains maires n'osent plus sortir pour informer les familles des tués. On convoque un membre de la famille sous un motif futile à la mairie. Les lettres arrivent après quelques fois des jours et des jours de voyage, malgré les efforts louables des autorités. Pauvre lettre de soldat à l'adresse délavée, écrite sur les genoux dans un coin de tranchée. Lettre aux propos retenus pour ne pas inquiéter, lettre parvenant parfois après l'annonce officielle du décès du destinataire. Lettre de l'épouse de la fiancée revenant à la famille avec la mention « n'a pu être joint », annonciateur de mauvaises nouvelles. Lettre par laquelle le mari au front dirige sa ferme, son atelier indiquant ce qu'il convient de semer et de fabriquer. Blessé, prisonnier sont presque de bonnes nouvelles. Au moins, leur homme est à l'abri pour un moment ».¹¹

Quelles ressources pour Marie-Louise et ses enfants ?

L'allocation aux femmes de mobilisées est de 1,25 francs par jour, plus 0.50 centimes par enfant à charge. Le pain vaut 0,40 centimes le kilo. La viande 1.50 franc. Et ces denrées vont devenir rares. Des restrictions vont apparaître très vite, mieux vaut être riche et égoïste, mais mieux vaut être paysanne que citadines.

Celles qui ne peuvent travailler vivent dans la misère Elles travaillent aux champs alors que 600 000 chevaux ont été mobilisés, 300 000 d'entre elles deviennent unique chef d'exploitation.

Les vieillards et les enfants doivent également travailler. N'oublions pas que 60 % de la population active est aux armées. Ces vieillards épuisés par 50 ans de dur labeur reprennent le travail. La mécanisation n'a pas encore atteint complètement les campagnes et beaucoup de travaux se font encore la main » .¹¹



Photo d'archives familiales.

Adrien J. en campagne, il est assis sur la chaise rang du milieu à gauche.

Adrien et Marie-Louise sont fermiers (ils louent les terres et la maison), ils sont indépendants et ne vivent pas avec les beaux-parents.

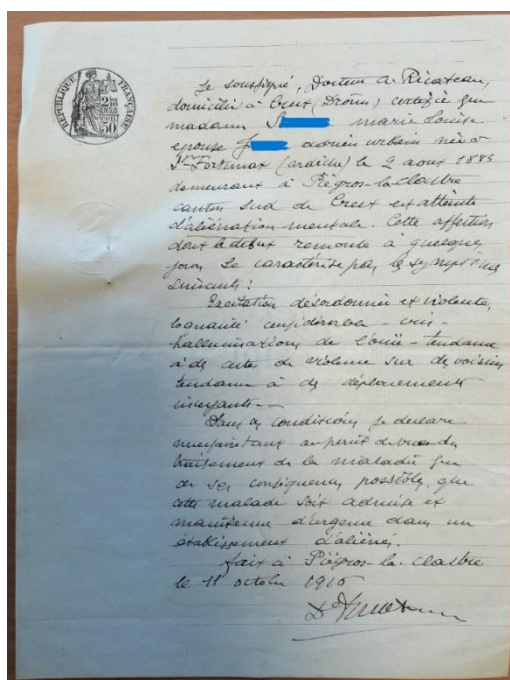
Dix mois après les noces :

1 janvier 1915 : naissance d'un fils Adrien Elie J. dans la maison de ses parents quartier la Condamine. Adrien J. est au front, c'est donc sa mère qui fait la déclaration de naissance.

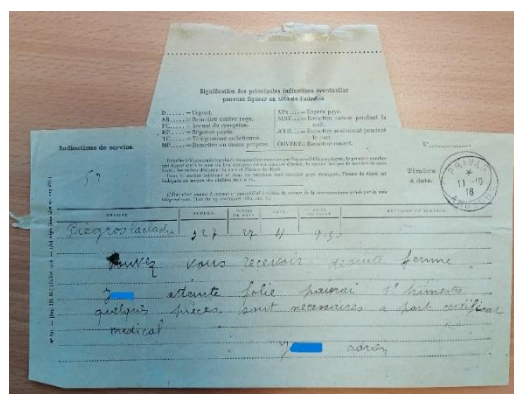
Si c'est un garçon il sera baptisé catholique comme son père, si c'est une fille elle sera protestante comme sa mère (témoignage familial).

11. http://delamarejean.free.fr/Service_Militaire_Obligatoire/html/les_femmes.html

Octobre 1916, en quelques jours c'est la chute , certificat médical :



AD 07 2246 W 24

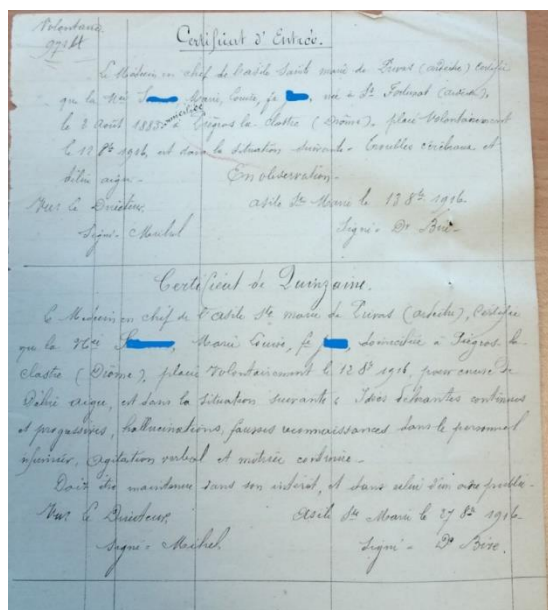


« ...Atteinte d'aliénation mentale. Cette affection dont le début remonte à quelques jours se caractérise par les symptômes suivants :

Excitation désordonnée et violente,locacité considérable,cris,hallucination de l'ouïe , tendance à des actes de violence sur des voisins , tendances à des déplacements incessants ... ».

Le télégramme : « Pouvez-vous recevoir de suite femme J. atteinte folie , paierai 1^{er} trimestre , quelles pièces sont nécessaires à part certificat médical ? J.Adrien ».

Certificat d'entrée :



AD 07 2246 W 24

On trouve un courrier d'Adrien du 11 octobre 1916, demandant le placement de son épouse et son engagement à régler la pension de 150 francs par trimestre pour sa pension en 3^{ème} classe.

Par la suite, il y a plusieurs échanges de lettres avec l'asile concernant le dossier, il semble que ce soit compliqué de faire toutes ces démarches depuis le front même avec l'assistance du maire de la commune. Adrien demande aussi des nouvelles de sa femme, s'il pourra la voir et lui parler à sa prochaine permission en mars

Je n'ai pas retrouvé de doubles de courriers en réponse de la part de l'asile.

Pourtant la famille avait conservé des lettres de Louise demandant qu'on la laisse sortir en argumentant qu'elle n'était pas folle. Lettres disparues lors d'un déménagement.

Etat semestriel :

1^{er} semestre 1921 : « surexcitée, bruyante, à maintenir »

2^{ème} semestre 1921 : « persécutée, bruyante »

1^{er} semestre 1922 : « persécutée, bruyante »

2^{ème} semestre 1922 : « calme mais irritable ». Sortie guérie en mars 1923, mais retourne habiter chez sa sœur où elle vivait avant son mariage, elle ne reverra son fils qu'au décès de son mari.

V IMPACT DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE SUR LA SANTE MENTALE DES FEMMES

5.1 Conséquences psychologiques de la Grande Guerre sur la population féminine.

Après être entré dans l'intimité psychiatrique de ces femmes internées suite à la déclaration de la guerre, on peut aisément imaginer le choc que cela a dut être de voir partir leur mari et souvent plusieurs frères début aout 1914.

Elles ont dû finir les travaux des champs et déjà passer le premier hiver, toujours dans l'espoir que cette guerre se termine rapidement. Comment ne pas désespérer sur la longueur. Quelle charge mentale tout en ne laissant rien transparaître !

A la campagne, la plupart d'entre elles vont se retrousser les manches et se réfugier dans le travail. Toute la famille va être mise à contribution des plus anciens aux plus jeunes. Elles iront à l'usine si besoin. Cette soudaine liberté d'action doit avoir un gout amer. Vais-je bien faire ?

Pour les plus fragiles psychologiquement et matériellement, ce sera la descente aux enfers avec un impact sur elle et sur leurs descendants.

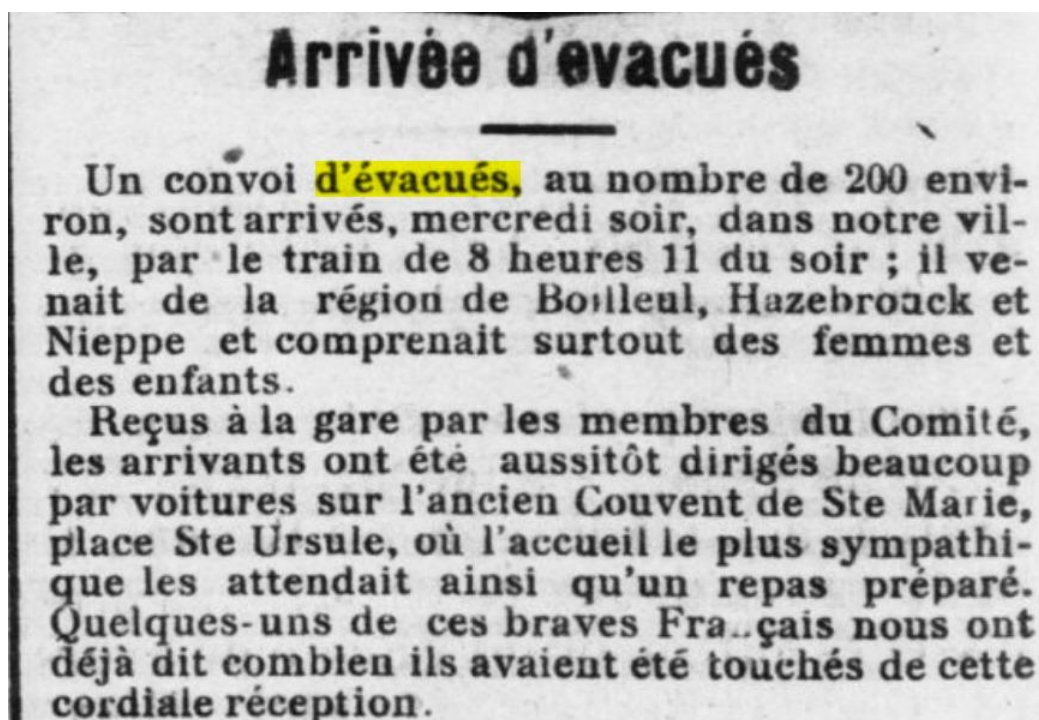


Coll.part.

La lettre , un lien fragile mais capital entre les mondes de l'avant et de l'arrière. On estime à près de quatre millions le nombre de courriers écoulés chaque jour par le Bureau central militaire à Paris.

5.2 Influence des événements de guerre sur les admissions à l'asile Sainte-Marie à Privas.

On ne peut pas dire que l'arrivée de la Guerre ai bouleversé les effectifs de l'asile. Le nombre de places n'étant pas extensible. Par contre on remarque une augmentation des entrées dites « d'office » sur les années 1914-1915-1916 et un pic pour l'année 1918. Ceci est sûrement du au transfert effectué au printemps 1918 d'une cinquantaine de femmes aliénées déplacées de l'asile de Bailleul dans le Nord vers Privas.



AD 07 Le journal d'Aubenas. 12 avril 1918.

Dès janvier 1915, Bailleul est bombardée par les airs. Dans la nuit du 12 au 13 avril 1915, un Zeppelin survole la ville lâchant une vingtaine de bombes et provoquant la panique chez les habitants.

On peut lire dans un rapport du directeur de l'asile de Bailleul au préfet du Nord,

« ... L'ordre d'évacuer les malades et les infirmières, encore au nombre de quatorze cents, fut donné le 24 mars. Mais par suite de grosses difficultés pour obtenir un train, cette évacuation ne put avoir lieu que le 8 avril. Elle se fit dans des conditions parfaites, dans un espace de temps relativement limité, et nous n'eûmes à déplorer qu'un seul décès naturel, en cours de route ».

Les malades ont été transportées à la gare par trois ambulances automobiles gracieusement mises à disposition par l'armée britannique ».

« La ruine du bel établissement de Bailleul est aujourd'hui consommée. Rien n'a pu être sauvé ... les pertes peuvent se chiffrer en millions. Personnellement, j'ai tout perdu, de même que plusieurs autres fonctionnaires, car il eut été indigne de penser à sauver ses propres affaires, avant de sauver les malheureuses qui nous étaient confiées ». Berck-Plage le 8 Août 1918. Source Gallica.

L'après-Guerre

Entrées de veuves de moins de 40 ans à l'asile Sainte-Marie en 1923.

Sur les 132 entrées, il y a 25 veuves, j'ai choisi les 8 veuves de moins de quarante ans.

Le résultat est parlant :

- Une, absolument introuvable ainsi que son époux.
- Cinq, dont les maris sont Morts pour la France et sont restées avec des enfants en bas âge.
- Une, avec un enfant plus ceux de son mari qui était veuf avec trois jeunes enfants à charge, il est décédé en 1923.
- Une, dont l'époux est décédé en 1919 et leur fils est pupille de la nation, ce qui laisse penser qu'il est décédé des suites de blessure lors de la guerre.

Ce qui fait huit jeunes veuves de guerre entrées en 1923, cinq ans après la fin du conflit.

VI CONCLUSION

6.1 Récapitulatif des points abordés.

Saisie des informations sur tableur Excel à partir des photos présent aux Archives Départementales de l'Ardèche concernant **toutes les entrées** sur les années choisies.

Elaboration de statistiques avec les informations trouvées.

Recherches sur l'histoire ouvrière et industrielle où travaillaient les femmes de la Drôme et de l'Ardèche sur les années étudiées.

Un point sur la politique et la religion au niveau national et local.

Ouverture et lecture de diverses archives de l'asile Sainte-Marie.

Généalogie de la famille très proche des internées, ascendants et descendants dans la mesure du possible à l'aide des généalogies déposées en ligne (et toujours vérifiés par les actes). Il faut souligner que les personnes internées n'apparaissent pas dans les arbres, comme les mort-nés et les décédés en bas-âge, surtout pour celles qui y sont restées longtemps.

Je n'ai trouvé aucune mention faisant allusion à un éventuel internement dans les arbres étudiés. Soit par méconnaissance de « l'incident », soit par pudeur ou honte. Vous pouvez trouver le décès de la personne sur Privas, ne pas la trouver dans les recensements et ne pas aller plus loin. Tant bien même vous demandez un acte de décès pour avoir l'adresse du dernier domicile, tous les décès sont mentionnés à l'endroit « maison Bal » ce qui peut prêter à confusion et ne pas mettre « la puce à l'oreille » du généalogiste .

Aucunes mentions ou références à la guerre dans les observations concernant les patientes. Une seule fois pour Louise V. , ou le médecin note qu'elle est malade depuis la mobilisation de son mari. Sommes-nous dans le déni ?

6.2 Réponse à la question de recherche

Oui, l'arrivée de la Grande Guerre a eu un impact sur la santé mentale des femmes . Sur un seul dossier étudié, celui trouvé par hasard, il est bien noté que les troubles de cette aliénée Louise P. épouse V. ont débutés à l'annonce de la mobilisation de son mari. Sachant que trois de ses frères sont partie aussi. On pense en priorité aux maris, mais à cette époque beaucoup ont aussi un jeune frère , un fils qui part et qui risque de ne pas revenir. Dans ce cas précis l'internement n'a duré qu'un mois et demi, pourtant à la lecture des observations relevées de jour ou pendant les rondes de nuit, on voit bien que la personne n'était pas simplement « mélancolique ». Dans son cas on peut assimiler aujourd'hui ce trauma à une « décompensation ». Comme nous l'a expliqué notre professeure de psycho généalogie, tout va bien jusqu'à ce qu'un évènement très négatif de la vie vous fasse « une béquille » et vous vous effondrez de façon spectaculaire. C'est une période de rupture de la continuité. On peut dire que les soignants ont fait du bon travail, Louise allait à la messe en vélo encore à 80 ans. En 1968 elle passe dans le journal portant sur ses genoux une arrière-arrière-petite-fille. Elle est décédée à 93 ans en 1976 laissant le souvenir d'une femme gentille et pieuse.

C'est aussi le cas pour Marie-Louise S. épouse J. dont le mari est parti au front alors qu'ils venaient de se marier et qu'elle attendait un enfant. Ce fut plus compliqué pour elle, elle restera sept ans à l'asile et ne reviendra pas vivre auprès de son mari à sa sortie. On peut penser que Marie-Louise était « fragile », loin de sa tribu (sa famille) car on observe une forte endogamie. Il y a eu débat sur la future religion donnée à leur fils , elle était protestante et son époux catholique.

Les descendants parlent de lettres ou elles demandent à sortir car les sœurs aimeraient qu'elle se convertisse au catholicisme. Pas de présence de courriers en ce sens dans son dossier de sortie.

Il y a donc celles qui sortent guéries ou améliorées et celles qui restent (en principe les cas les plus lourds). A la lecture des observations des rondes de nuit, il règne une extrême violence verbale et physique dans le dortoir, certaines sont reléguées « aux agitées » , un endroit d'isolement. Sans compter les décès évoqués plus haut

6.3 Ouverture sur d'éventuelles pistes de recherches futures.

Bien sûr, un dossier de recherches n'est jamais clos. Il faudrait prendre le temps de lire et d'analyser toute cette correspondance, ces observations, retracer chaque parcours.

Il serait intéressant de croiser les jugements de femmes et les internements.

Il est aussi possible de faire des recherches sur le fonctionnement économique de l'établissement , c'est une ville dans la ville , tous les corps de métiers sont représentés , beaucoup d'échanges se font avec l'extérieur.

VII BIBLIOGRAPHIE

ACTES DU COLLOQUE DE VALENCE , 4-5 octobre 2014 , La Drôme et la Grande Guerre , un département du front de l'arrière, Lyon, 2015.

BALAZUC H , Mémoires de soie, Robiac-Rochessadoule, Editions de l'Atelier de l'Harmonie,1992.

MOURIQUAND J , Terre de foi et de sang , Une histoire personnelle du Val de Drôme, Editions Ampelos , 2019.

MAS VICTORIA , Le bal des folles , Paris , Librairie Générale Française , 2021.

Sitographie :

CAIRE Michel <http://psychiatrie.histoire.free.fr/>

DELAMARE Jean,

http://delamarejean.free.fr/Service_Militaire_Obligatoire/html/les_femmes.html

FAUVEL Aude , « [Revue d'histoire moderne & contemporaine 2002/1\(n° 49-1\) page 195 à 216](#)
[Le crime de Clermont et la remise en cause des asiles en 1880 | Cairn.info](#)

LAPEYRIERE Solange , « Celles qui sortent et celles qui restent. « Carrières asilaires » des femmes internées dans les asiles en France au XIX^e siècle »,

[Celles qui sortent et celles qui restent. « Carrières asilaires » des femmes internées dans les asiles en France au XIXe siècle \(openedition.org\)](#)

PRUVOST Léon ,Thèse pour le doctorat en médecine par Léon Pruvost :

https://muhm.org.br/biografiasdigitalizadas/05103d6ba26208a36c2d95a034b9340d/ati_573.pdf

Films et reportages visionnés :

LE BAL DES FOLLES , film réalisé par Mélanie Laurent avec Mélanie Laurent , Lou de laâge d'après le livre de Victoria MAS - 2021.

CAPTIVES , film réalisé par Arnaud des Pallières avec Mélanie Thierry , Josiane Balasko.

12 JOURS , reportage de Raymond Depardon , Hôpital le Vinatier à Lyon.



**Archives départementales
de l'Ardèche**

Privas, le 21 mai 2024

Affaire suivie par : Héroïse ROUGE
Tél. : 04 75 66 98 00
hrouge@ardeche.fr
Ref : HR/JG/2024-807
PJ : Formulaire de demande de dérogation

Madame,

Vous m'avez présenté le 11 mars 2024 une demande de dérogation aux règles de communicabilité des archives publiques, en application des articles L 212-10, L 213-1 à L 213-3 et R 212-50 du Code du patrimoine, pour consulter des documents non encore librement communicables conservés aux Archives départementales de l'Ardèche et à l'hôpital Sainte-Marie.

Je vous informe que les dossiers suivants sont immédiatement communicables :

4 H-Dépôt 358-350
4 H-Dépôt 361-363 ; 368 ; 381 ; 383-386
4 H-Dépôt 398-399 ; 411-413
4 H-Dépôt 458
4 H-Dépôt 460
4 H-Dépôt 503-507 ; 511-512 ; 528-533 ; 559-562

Le service qui a versé ces documents m'ayant fait part de son accord, je suis heureuse de vous faire savoir que j'ai décidé de donner une suite favorable à votre demande. En conséquence, je vous autorise à consulter et reproduire les dossiers suivants :

4 H-Dépôt 364-367 ; 382
4 H-Dépôt 387-397 ; 400-410
4 H-Dépôt 414-457 ; 459
4 H-Dépôt 461-469
4 H-Dépôt 489-498
4 H-Dépôt 508-510 ; 513-527 ; 534-558
4 H-Dépôt 615-626
Dossiers administratifs non cotés conservés à l'hôpital Sainte-Marie (1890-1990)
Dossiers médicaux non cotés conservés à l'hôpital Sainte-Marie (1890-1990)

Archives départementales de l'Ardèche – B.P. 737 – 07007 PRIVAS CEDEX – Tél. : 04.75.66.98.00
Horaires et jours d'ouverture au public : du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 17h00
archives.ardeche.fr

Je vous rappelle l'engagement que vous avez déjà signé de ne communiquer aucune information susceptible de porter atteinte aux intérêts protégés par la loi, notamment à la vie privée des personnes, et je vous demande de vous y conformer.

Il vous appartient de vous présenter avec cette lettre aux Archives départementales de l'Ardèche pour consulter ces documents.

Je souhaite que vos recherches se poursuivent avec succès et vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pr/La Préfète de l'Ardèche et
par délégation
La directrice des Archives
départementales



Juliette GAULTIER

Christiane EMERY
483 allée de la Conche
26400 Piégros-la-Claste

Archives départementales de l'Ardèche – B.P. 737 – 07007 PRIVAS CEDEX – Tél. : 04.75.66.98.00
Horaires et jours d'ouverture au public : du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 17h00
archives.ardèche.fr

